



PROJET DE BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2014

2013 DF 23G

RAPPORT BUDGETAIRE

**SECTIONS DE FONCTIONNEMENT
ET D'INVESTISSEMENT**

BUDGET GENERAL

PROJET DE BUDGET PRIMITIF

de l'exercice 2014

RAPPORT BUDGETAIRE

SECTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET GENERAL

SOMMAIRE

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET DE LA COLLECTIVITE	5
AVANT-PROPOS DU RAPPORT SUR LES CONTRATS D’OBJECTIF ET DE PERFORMANCE	11
1^{ERE} PARTIE – L’INVESTISSEMENT	13
Titre 1 - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	14
Sous-titre 1 – Les autorisations de programme nouvelles	14
A/ Les missions organiques.....	16
B/ Les missions transversales.....	18
Sous-titre 2 – La situation des autorisations de programme en cours.....	21
2- LES CREDITS DE PAIEMENT	23
A/ Les opérations réelles	25
B/ Les opérations d’ordre	31
2^{EME} PARTIE – LE FONCTIONNEMENT	33
1 – LES RECETTES	34
A/ Les recettes fiscales.....	34
B/ Les dotations et participations.....	36
C/ Autonomie, insertion et solidarité	38
D/ Les produits d’exploitation	40
E/ Les produits financiers	40
F/ Les produits exceptionnels (incluant la reprise des subventions transférables)	40
G/ Les atténuations de charges.....	41
2- LES DEPENSES	42
Présentation des principales missions.....	43
A/ Les actions en faveur des allocataires du revenu de solidarité active (RSA)	43
B/ L’aide sociale à l’enfance	44
C/ L’aide sociale aux personnes âgées et l’allocation personnalisée d’autonomie	44
D/ L’aide sociale aux personnes handicapées	45
E/ La participation au financement du STIF et de la carte IMAGINE’R	45

Présentation par chapitre budgétaire	47
A/ Les charges de personnel	47
B/ Les dépenses de fonctionnement des services et des équipements	48
C/ Les allocations RSA et actions d’insertion et de formation des allocataires.....	56
D/ L’allocation personnalisée d’autonomie.....	57
E/ Les charges financières.....	57
F/ Les charges exceptionnelles.....	57
G/ Les prélèvements sur ressources	58
H/ Les atténuations de produits	58
I/ Les dépenses imprévues.....	59
3^{EME} PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATION	61
Projet de délibération n°1 relatif au budget d’investissement.....	63
Projet de délibération n°2 relatif au budget de fonctionnement.....	71
4^{EME} PARTIE – LES ANNEXES	79
Annexe 1 relative aux subventions	81
Annexe 2 relative aux dépenses de personnel.....	87
5^{EME} PARTIE – LE PROJET DE BUDGET (DOCUMENT BUDGETAIRE)	
6^{EME} PARTIE – INDIVIDUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET 2014 (VILLE ET DEPARTEMENT)

La crise économique persistante impacte l'évolution des charges supportées par la collectivité et ses ressources financières. Pour autant, le budget primitif 2014 est fidèle aux ambitieux engagements pris devant les Parisiens et aux principes de gestion saine et rigoureuse qui nous ont guidés depuis 2008.

L'effort social, marqué par le souci d'apporter un soutien aux Parisiens les plus en difficulté, continue de croître. La mise en œuvre du bouclier social témoigne de notre préoccupation de la justice sociale : il pallie les effets du gel du barème de l'impôt sur le revenu et diminue les tarifs de certains services publics municipaux. Par ailleurs, la solidarité à l'égard des autres collectivités est sans précédent avec la poursuite de la montée en charge des péréquations. Enfin, comme d'autres collectivités, nous enregistrerons une baisse brutale et significative de notre recette de CVAE.

Néanmoins, notre situation financière solide nous permet, malgré ce contexte, de maintenir des fondamentaux de gestion sains. La poursuite d'un niveau élevé d'investissement permettra, outre l'amélioration du cadre de vie des Parisiens, d'agir en faveur de la croissance et du dynamisme de Paris.

1. La progression des recettes de fonctionnement reste satisfaisante, tout en respectant l'engagement de stabilisation des taux des impôts locaux, malgré la forte diminution du produit de la CVAE.

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget 2014 atteignent 7 989 M€ (cf. 2^{ème} partie, 1/ des rapports budgétaires de la Ville et du Département), soit une augmentation de 2,4 % par rapport au budget primitif 2013.

Hors recettes de fiscalité reversées au FNGIR, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2,7 % (7 097 M€ contre 6 913 M€ au BP 2013).

- L'inscription de fiscalité immobilière est portée à 1 068 M€. A la demande de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), la régularisation du retard de titrages de deux mois de recettes de fiscalité immobilière devra être effectuée en 2014. Par ailleurs, l'exonération fiscale des plus-values sur les ventes de résidence secondaires entre septembre 2013 et août 2014 et la hausse du nombre de transactions ces derniers mois par rapport à 2012 devraient avoir un effet positif sur nos encaissements 2014 (cf. 2^{ème} partie, « 1- Les Recettes » des rapports budgétaires de la Ville et du Département).

- Les dotations de l'Etat s'établissent à 1 192 M€, soit une diminution de 116 M€ par rapport au BP 2013. Les prélèvements effectués par l'Etat sur les dotations pour une redistribution entre collectivités participent de l'effort de Paris aux dispositifs de péréquation.

- La progression de la fiscalité directe locale (3 709,05 M€), nette du FNGIR, est de -1 M€ par rapport au BP 2013. Cette évolution s'explique par une inscription de CVAE en diminution de 50 M€ par rapport au BP 2013, et par l'évolution nominale des bases de

fiscalité directe locale que devrait voter le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014 (0,9 %) et de l'évolution physique des bases.

- Les autres impôts et taxes atteignent 69 M€ soit une baisse de 9 M€ par rapport au BP 2013 sous l'effet du report de la mise en œuvre de l'« éco-redevance poids lourds ».
- L'inscription sur les droits de stationnement s'établit à 80 M€, en tenant compte des recettes encaissées en 2013 et de l'évolution positive du taux de respect constaté depuis le déploiement complet du mode de paiement par carte bleue.
- Les recettes de loyers diminuent de 3,5 %, principalement sous l'effet de la résiliation des conventions immobilières passées avec la RIVP et la SIEMP.
- Les produits d'exploitation sont en baisse globale de 2,8 %. Les redevances versées par les concessionnaires baissent de 10 M€ (impact de la résiliation des conventions immobilières susmentionnées).
- Les excédents de ZAC sont inscrits à hauteur de 210 M€ compte tenu des opérations d'aménagement achevées.
- Les subventions et participations sont en hausse de + 21,2 % grâce aux financements de la CAF et de l'Etat liés à la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs et de l'amélioration des temps périscolaires.

Enfin, les autres recettes courantes de fonctionnement dont notamment les travaux pour compte de tiers et les recouvrements sur bénéficiaires sont en baisse de 3,9 %.

2. L'évolution des dépenses de fonctionnement restera maîtrisée en 2014

L'aménagement des rythmes éducatifs et l'amélioration des temps périscolaires : une réforme ambitieuse.

L'effort global en faveur du périscolaire et de l'extra-scolaire se traduit par une inscription de 62,6 M€ en dépenses.

Au total, 26,7 M€ sont consacrés au temps périscolaire lié à l'aménagement des rythmes éducatifs, 30,4 M€ sont consacrés à l'amélioration des temps scolaires et périscolaires, et 5,5 M€ à des mesures destinées à améliorer la formation et le déroulement de carrière des personnels.

Ainsi 40,5 M€ sont inscrits en dépenses de personnel – cette inscription intègre, pour un total de 8,6 M€, les décisions prises au cours du mois de novembre pour permettre une meilleure gestion des entrées/sorties et une meilleure préparation des ateliers ; pour renforcer les équipes pour la réalisation des tâches d'hygiène et de change et pour reconnaître l'évolution du métier des ASEM et des animateurs - , 9,9 M€ pour les charges à caractère général permettant de financer les frais relatifs aux ateliers bleus et pédagogiques, les séjours en classes découvertes, les fournitures scolaires, les actions de formation en faveur du personnel ainsi que les transports collectifs, et 12,1 M€ pour les dépenses de subventions permettant le financement des appels à projets lancés pour l'organisation d'ateliers périscolaires et de la restauration scolaire le mercredi midi.

Les inscriptions en recettes s'élèvent à 28,8 M€, d'une part au titre du fonds d'amorçage et de sa pérennisation annoncée par l'Etat, d'autre part au titre des financements de la CAF pour l'ARE et dans le cadre du dispositif des « Contrats enfance jeunesse ».

- Les dépenses réelles de fonctionnement y compris FNGIR sont fixées à 7 502 M€ une fois neutralisée l'inscription, équilibrée en dépense et en recette, de 148,50 M€ prévue pour le Parc des Expositions (cf. 2ème partie, « 2- Les Dépenses » des rapports budgétaires de la Ville et du Département). Au sein de ce montant, le FNGIR représente 892 M€, stable par rapport au BP 2013. Hors FNGIR, les dépenses réelles de fonctionnement (6 610 M€) progressent donc de 3,2 %.

En neutralisant les dépenses de péréquation, la progression est de + 2,2 %, témoignant de l'effort de maîtrise de la dépense poursuivi en 2014. En effet, outre les dépenses liées à l'aménagement des rythmes éducatifs, cette progression s'inscrit dans un contexte d'ouverture de nombreux équipements, conformément au programme de mandature, qui représentent à eux seuls et hors masse salariale un montant de + 15 M€.

Les dépenses de péréquation prévues au BP 2014 atteignent 364 M€, soit + 67 M€ par rapport au BP 2013. Les modalités de calcul des fonds de péréquation 2014 (péréquations dites horizontales) sont actuellement en débat dans le cadre de l'adoption du projet de loi de finances 2014. Les montants prévus dans le cadre du BP 2014 sont donc susceptibles d'ajustements ultérieurs.

La montée en charge des dispositifs, qu'il s'agisse de ceux prévus par la loi de finances 2014, ou de ceux préexistants, comme le FSRIF, se poursuit :

- le projet de loi d'affirmation des métropoles a prévu la création d'un fonds de soutien dédié aux départements de la région Ile-de-France (FDRIF) de 60 M€ en 2014, auquel le Département de Paris devrait participer à hauteur de 25 M€. La contribution parisienne devrait donc représenter 42 % de ce nouveau fonds.
- la contribution au fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) sera portée à 141 M€ en 2014, en augmentation de 9,6 % par rapport à 2013. La contribution parisienne représentera 57 % de ce fonds.
- le volume du fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) sera majoré, avec une contribution de Paris de 112 M€, soit une progression de 79 % par rapport à 2013. Paris contribuera à plus de 20 % à ce fonds créé en 2013.
- le montant de la participation de Paris au Fonds national de Péréquation des Droits de Mutations à titre Onéreux créé en 2011 passera à 68 M€, soit une baisse de 22 % par rapport au BP 2013 compte tenu de la baisse de nos recettes de fiscalité immobilière.
- la contribution au Fonds de Péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises (CVAE), créé en 2013, s'élève à 18 M€ en 2014, en diminution de 6 % par rapport à 2013.

- Les dépenses d'aide sociale (1 557 M€), progressent de + 1,3 %.

L'inscription au titre du RSA, dans un contexte économique difficile, est fixée à 325 M€, cette prévision se basant sur une hypothèse de 63 000 bénéficiaires.

La contribution de la Ville au CASVP est fixée à 326 M€, en augmentation par rapport à 2013 de 3,3 %, en raison de la mise en œuvre du « bouclier social » se traduisant notamment par la revalorisation de 5 % des aides au logement au 1^{er} janvier 2014 (+ 2,8 M€) et par l'extension

aux veuf(ve)s d'anciens combattants des avantages actuellement consentis aux anciens combattants et veuf(ve)s de guerre au titre des « pass navigo, émeraude et améthyste » (+ 1,5 M€).

Les dépenses mobilisées pour les personnes handicapées connaissent une forte évolution, les aides versées, principalement la prestation de compensation du handicap (PCH) augmentant de + 16,1 % du fait de la hausse structurelle du nombre de bénéficiaires, et les aides liées à l'hébergement de + 5,6 %.

L'inscription au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est portée à 310 M€. Elle comprend une économie de 15 M€ grâce aux réformes structurelles engagées sur le secteur, et rendues possibles notamment par l'entrée en vigueur de la circulaire du 31 mai 2013 qui organise une prise en charge des mineurs étrangers isolés équitablement répartie sur l'ensemble du territoire national.

- Les charges de personnel (2 209 M€) évoluent de + 36 %. Cette évolution résulte de l'aménagement des rythmes éducatifs, des mesures catégorielles, du glissement vieillesse technicité (GVT), et des mesures générales décidées par le Gouvernement et de la stabilisation des effectifs par ailleurs.

- Les charges à caractère général (803,5 M€) progressent de 0,7 % par rapport au BP 2013, à périmètre courant. En neutralisant les dépenses supplémentaires liées à l'aménagement des rythmes éducatifs, ces charges sont stables à périmètre constant. Cette maîtrise de l'évolution des dépenses est permise par une politique d'achat rationalisée, par le moindre recours au personnel intérimaire dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ainsi que par des économies volontaristes sur les « dépenses support » (frais de communication, fête et cérémonies, frais d'affranchissement et de télécommunication, frais de gardiennage).

- Les subventions de fonctionnement connaissent une progression de + 5,8 % (cf. 2^{ème} partie, 2/ des rapports budgétaires de la Ville et du Département). Cette progression résulte pour l'essentiel de l'augmentation des subventions aux crèches associatives du fait des ouvertures de nouvelles places et de subventions supplémentaires allouées au secteur des affaires scolaires afin de financer, dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, les appels à projet lancés pour l'organisation d'ateliers.

- En 2014, comme les années précédentes, Paris contribuera significativement à la mise en œuvre de la politique francilienne de transport via sa contribution au STIF (375 M€, en hausse de 2 % par rapport au BP 2013) et à la politique métropolitaine de traitement de déchets via sa contribution au SYCTOM (125 M€, en baisse de 4,6 % notamment du fait de la baisse du volume des ordures ménagères observée de 2012 à 2013). Sa contribution au Budget Spécial de la Préfecture de Police atteindra enfin 291 M€ (+ 0,2 % par rapport au BP 2013).

3. 2014 marque l'achèvement de la réalisation du programme d'investissement de la mandature, financé à plus des deux tiers par nos ressources propres, conformément aux engagements pris dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de novembre.

- Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2014 sont fixées à 1 410 M€, une fois neutralisée l'inscription, équilibrée en dépenses et en recettes, de 114 M€ prévue pour le Parc des Expositions (cf. 1^{ère} partie, Titre 2 des rapports budgétaires de la Ville

et du Département), permettant l'achèvement du programme d'investissement de la mandature.

Elles correspondent principalement à des dépenses d'équipement (60,1 % du budget) et des subventions d'équipement (36,3 %), tel que détaillé ci-dessous. Le solde est constitué de dépenses pour compte de tiers (19 M€) et d'opérations financières (prises de participations, avances consenties) pour 32 M€.

S'y ajoutent 297 M€ de mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes (qui correspondent principalement aux opérations de gestion de trésorerie), 114 M€ pour la renégociation du contrat de concession lié à la Porte de Versailles (équilibrés en recettes), et 409 M€ d'opérations d'ordre.

- Les **dépenses d'équipement** (hors subventions) correspondent aux travaux de construction et de restructuration d'équipements publics ainsi qu'aux études menées dans le cadre des opérations d'investissement et aux acquisitions.

Elles sont fixées pour 2014 à 845 M€, soit - 20,5 % par rapport à 2013 (1 065 M€). Cette baisse s'explique par le phasage du programme d'équipements sur la mandature, différentes opérations d'ampleur arrivant à leur terme.

Parmi ces dépenses, 122 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (y compris celles destinées au logement social) auxquels s'ajoutent 15 M€ d'acquisitions en VEFA, 116 M€ à la voirie et les déplacements, dont 19 M€ pour le tramway, 73 M€ au sport et la jeunesse, 148 M€ au réaménagement des Halles, 86 M€ au secteur scolaire, 49 M€ à la petite enfance et 57 M€ à la culture.

- Les **subventions d'équipement** versées à des tiers représentent 512 M€. Elles concernent, pour près de 74 %, le secteur du logement et de l'habitat (379 M€), et la voirie et les déplacements (34 M€).

- Les **recettes réelles d'investissement** atteignent 639 M€ (cf. 1^{ère} partie, Titre 2 des rapports budgétaires de la Ville et du Département), en progression de (+ 61 M€) par rapport au BP 2013. Elles sont composées principalement :

- des subventions et dotations reçues à hauteur de 357 M€, dont 165 M€ au titre du FCTVA ;
- des produits liés à des cessions foncières, estimées à 190 M€ pour 2014, auxquelles s'ajoutent 45 M€ au titre des cessions intervenues dans le cadre de l'opération de réaménagement des Halles.

La **capacité de financement des investissements** s'élève donc à 1 126 M€, soit 80 % des dépenses d'investissement programmées, compte tenu d'un niveau d'épargne brute de 487 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une autorisation d'emprunt à 480 M€, contre 826 M€ dans le cadre du BP 2013. L'endettement progresserait ainsi de 283 M€, compte tenu du remboursement prévu de 197 M€. Comme pour chaque exercice, la constatation d'éventuels surcroûts de recettes en gestion 2014, ou une exécution inférieure à la prévision en dépenses viendront réduire ce besoin d'emprunt.

LA DEMARCHE DE PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE PARISIENNE (AVANT PROPOS)

La démarche de performance mise en place par la Collectivité parisienne depuis 2009 constitue un dispositif de pilotage visant à améliorer l'efficacité de la dépense, en garantissant un haut niveau de service public et en orientant la gestion vers les résultats. Les objectifs fixés aux directions dans ce cadre visent tout à la fois l'efficacité socio-économique de la collectivité, c'est-à-dire les actions d'intérêt général destinées à répondre aux attentes des citoyens parisiens, la qualité de service offerte aux usagers, et enfin l'efficacité de l'action qui prend en compte l'intérêt des contribuables et suppose de hiérarchiser les priorités.

Dans un contexte d'exigences croissantes vis-à-vis de l'action publique, conjugué à un environnement financier plus contraint, Paris s'est engagée dans une démarche volontaire de performance, basée sur une approche budgétaire par missions auxquelles sont associés des objectifs mesurables par des indicateurs.

Cette démarche présente les principales caractéristiques suivantes :

- Elle concerne, d'abord, l'intégralité de l'action des directions : les objectifs et les indicateurs couvrent le champ du fonctionnement, de l'investissement, et de la masse salariale. Cette globalité concourt à une plus grande pertinence du dispositif. Elle distingue par ailleurs les objectifs de mandature, de modernisation et ceux qui relèvent du « cœur de métier » des directions (identifiés respectivement en rose, vert et jaune dans la version dématérialisée de ce document).
- Elle intègre ensuite de manière formelle les engagements de mandature ; elle est ainsi mise en place en lien étroit avec les Adjointes au Maire concernés.
- Les missions et objectifs, associés à des indicateurs chiffrés, sont complétés de plans d'actions destinés à valoriser les mesures mises en œuvre pour atteindre les objectifs. Ces plans d'actions permettent de nourrir le dialogue de gestion et d'objectiver les résultats chiffrés.
- Enfin, cette démarche a vocation à éclairer pleinement les choix budgétaires.

La démarche, que la collectivité parisienne met en place sans y être contrainte par la réglementation, se démarque de l'approche qui est celle de l'Etat, à travers la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances), notamment en ce qu'elle cherche à rester lisible et ce faisant n'a pas vocation à résumer la totalité des actions menées. Ainsi, les indicateurs, par définition synthétiques, ne sauraient couvrir de manière exhaustive le champ d'action de la collectivité, mais traduisent les priorités de la mandature et les axes majeurs de l'action des directions. Par ailleurs, la démarche parisienne fait une place importante à la mesure de la qualité de l'action et la satisfaction des usagers.

Sont élaborés dans ce cadre des contrats d'objectifs et de performance (COP) par direction, fruits d'un travail collaboratif entre adjointes au Maire et administration. La réussite de cette démarche porte en effet sur la mobilisation et l'implication de tous : élu et administration de la collectivité à tout niveau de la chaîne hiérarchique. Les échanges, dans le cadre de l'élaboration ou du suivi des contrats, permettent de clarifier les options, d'identifier les marges de progression existantes et d'encourager les réflexions sur la façon la plus optimale d'atteindre les résultats escomptés.

Les contrats d'objectifs et de performance mettent par ailleurs en avant les engagements de la collectivité en matière de ressources humaines, à travers une série d'indicateurs communs à l'ensemble des contrats, et traduisant notamment la volonté de la Collectivité de renforcer son engagement d'employeur socialement responsable en développant la formation et en favorisant l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Les contrats d'objectifs et de performance constituent ainsi de précieux outils de pilotage. En rendant plus lisibles les priorités des directions concernées, ils contribuent à mobiliser les agents. Cette mobilisation a vocation à être renforcée par l'élaboration de projets de direction, démarches internes associant l'ensemble des agents, et destinées à nourrir et appuyer la démarche de performance. Par ailleurs, le suivi et l'évaluation des contrats d'objectifs et de performance permettent de valoriser le travail et les compétences des agents engagés dans la démarche. Ce suivi, régulier et attentif, intervient dans le cadre de deux rendez-vous annuels, réunissant l'ensemble des acteurs. Ces rendez-vous contribuent à l'intégration de la démarche dans la culture de gestion de la collectivité, ainsi qu'au renforcement du dialogue entre élus et administration dans l'optique d'une amélioration constante du service rendu.

Les projections présentées pour l'année 2014 reflètent les orientations connues au moment de la présentation du BP2014 et sont susceptibles d'évoluer en fonction des priorités qui seront mises en œuvre à la suite des élections du mois de mars prochain.

Au terme de l'année 2013, le déploiement de la démarche couvre aujourd'hui l'ensemble des directions et l'établissement Paris Musées avec 23 contrats d'objectifs et de performance élaborés et présentés dans le rapport annexe au BP 2014 :

- La Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE)
- La Direction des Affaires Scolaires (DASCO)
- La Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)
- La Direction des Affaires Culturelles (DAC)
- L'établissement Paris Musées (EPM)
- La Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires (DUCT)
- La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)
- La Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE)
- La Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD)
- La Direction de la Prévention et de la Protection (DPP)
- La Direction de l'Urbanisme (DU)
- La Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur (DDEEES)
- La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES)
- La Direction du Logement et de l'Habitat (DLH)
- La Délégation à la Politique de la Ville (DPVI)
- La Direction des Finances (DF)
- La Direction des Ressources Humaines (DRH)
- La Direction des Achats (DA)
- La Direction de l'Immobilier de la Logistique et des Transports (DILT)
- La Direction des Systèmes et Technologies de l'Information (DSTI)
- La Direction des Affaires Juridiques (DAJ)
- La Direction de l'Information et de la Communication (DCom)
- La Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA)

1ère Partie : BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement retient dans sa présentation les principes élaborés par l'Etat à l'occasion de la mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et les règles de comptabilité des engagements, de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement retracés dans le règlement budgétaire et financier adopté par notre assemblée lors du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2007.

1/ La totalité du coût d'investissement d'une opération est inscrite dans le budget de l'année où les travaux sont engagés.

2/ Le budget d'investissement est structuré en grandes missions de la collectivité (affaires culturelles, logement et habitat, etc.), puis décliné en activités.

Les autorisations de programme sont réparties entre des missions organiques (activités spécifiques à chaque direction comme par exemple l'action sanitaire pour la Direction de l'Action sociale, de l'enfance et de la santé ou les constructions de collèges autonomes pour la Direction des Affaires scolaires), et des missions transversales (activités transversales mises en œuvre par différentes directions telles que les actions en faveur des personnes handicapées).

En outre, la typologie des autorisations de programme de la collectivité parisienne distingue :

- les autorisations de programme de « projet », spécifiques à un projet nouveau d'un montant supérieur à 1,00 M€ TTC, dont la réalisation peut s'étaler sur plusieurs années ;
- les autorisations de programme de « plan » qui regroupent les opérations récurrentes de la municipalité quel que soit leur montant, ainsi que les opérations spécifiques d'un montant unitaire inférieur à 1,00 M€ TTC ; ces opérations se déroulent généralement sur un ou sur deux exercice(s) budgétaire(s).

3/ Chaque année depuis 2004, le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général se prononce sur l'individualisation des autorisations de programme du budget d'investissement. Cette individualisation est votée autorisation de programme par autorisation de programme pour les autorisations de programme de « projet » et par activité pour les autorisations de programme de « plan ».

Le budget d'investissement du Département est présenté en deux parties :

- **les autorisations de programme** regroupent les inscriptions à caractère pluriannuel qui seront engagées pour le financement des investissements ;
- **les crédits de paiement** couvrent, pour l'exercice considéré, les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SOUS-TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES

Au budget primitif 2014, le montant des autorisations de programme nouvelles s'élève à **196,74 M€** en dépenses et **126,00 M€** en recettes.

La ventilation des autorisations de programme nouvelles en dépenses entre les missions organiques et transversales du budget est la suivante :

	Budget primitif 2013	Projet de budget 2014	
Missions organiques	16,27	33,55	17,05%
Missions transversales	361,83	163,19	82,95%
TOTAL	378,11	196,74	100,00%

Pour ce budget primitif, les autorisations de programme de projet et les autorisations de programme de plan représentent respectivement 77,09 % et 22,91 % des autorisations de programme nouvelles en dépenses.

	Budget primitif 2013	Projet de budget 2014	
AP de projet	127,30	151,66	77,09%
AP de plan	250,81	45,07	22,91%
TOTAL	378,11	196,74	100,00%

La répartition des autorisations de programme de projet et de plan par direction est la suivante :

Direction	AP de projet	AP de plan	Total
Achats	0	50 000	50 000
Affaires culturelles	0	461 000	461 000
Affaires scolaires	19 108 750	16 193 500	35 302 250
Action sociale, enfance et santé	2 256 000	7 381 388	9 637 388
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	8 300 000	10 384 000	18 684 000
Familles et petite enfance	0	2 262 707	2 262 707
Jeunesse et sports	0	1 158 393	1 158 393
Logement et habitat	121 600 000	350 000	121 950 000
Patrimoine et architecture	400 000	750 000	1 150 000
Systèmes et technologies de l'information	0	600 000	600 000
Urbanisme	0	1 000 000	1 000 000
Voirie et déplacements	0	483 000	483 000
Finances (services communs)	0	4 000 000	4 000 000
TOTAL	151 664 750	45 073 988	196 738 738

A/ LES MISSIONS ORGANIQUES

1/ Analyse du montant total des autorisations de programme nouvelles des missions organiques

Les missions organiques regroupent les activités spécifiques à chaque direction.

Les autorisations de programme nouvelles sur les missions organiques pour le projet de budget primitif 2014 s'établissent à **33,55 M€** en dépenses et **6,00 M€** en recettes, selon la ventilation suivante :

Mission	Libellés	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES BP 2014	
		Dépenses	Recettes
12000	Achats	50 000	0
21000	Patrimoine et architecture	1 150 000	0
30000	Familles et petite enfance	1 829 000	0
34000	Action sociale, enfance et santé	4 489 000	0
40000	Affaires culturelles	461 000	0
50000	Finances (services communs)	3 000 000	0
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	114 000	
65000	Logement et habitat	350 000	
80000	Affaires scolaires	22 102 250	6 000 000
TOTAL		33 545 250	6 000 000

2/ La répartition par direction des autorisations de programme nouvelles des missions organiques

La répartition des autorisations de programme de projet et de plan par direction est la suivante :

Direction	MISSIONS ORGANIQUES		
	AP de projet	AP de plan	Total
Achats	0	50 000	50 000
Affaires culturelles	0	461 000	461 000
Affaires scolaires	9 108 750	12 993 500	22 102 250
Action sociale, enfance et santé	2 256 000	2 233 000	4 489 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	0	114 000	114 000
Familles et petite enfance	0	1 829 000	1 829 000
Logement et habitat	0	350 000	350 000
Patrimoine et architecture	400 000	750 000	1 150 000
Finances (services communs)	0	3 000 000	3 000 000
TOTAL	11 764 750	21 780 500	33 545 250

Les principales inscriptions proposées sont les suivantes :

AFFAIRES SCOLAIRES **22,10 M€**

Ce montant inclut 6,93 M€ au titre du collège Alphonse Daudet (14^e) et 2,18 M€ au titre du collège Gustave Flaubert (13^e). S'y ajoutent notamment 8,00 M€ pour l'entretien et les travaux des collèges autonomes et 3,70 M€ pour les travaux dans les collèges imbriqués.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE **4,49 M€**

Ces dépenses concernent principalement la construction d'un centre social sur l'Ilot des Mariniers à hauteur de 2,26 M€. 0,78 M€ sera consacré aux travaux dans les établissements de santé et 0,62 M€ à l'accessibilité des services sociaux départementaux polyvalents (SSDP).

FAMILLES ET PETITE ENFANCE **1,83 M€**

Il est notamment proposé d'inscrire 1,74 M€ pour les travaux dans les centres de PMI, dont Beaujon (8^e), Vaucouleurs (11^e) et Passage de la Vierge (7^e).

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE **1,15 M€**

Sont proposés 0,75 M€ pour les travaux de chauffage et 0,40 M€ pour la mise aux normes des ascenseurs (qui s'ajoute aux 2,00 M€ prévus sur le budget municipal).

B/ LES MISSIONS TRANSVERSALES

1/ Analyse du montant total des autorisations de programme nouvelles des missions transversales

Ces missions retracent la politique transversale de la collectivité dans différents domaines.

Les autorisations de programme nouvelles sur les missions transversales pour le projet de budget primitif 2014 s'établissent à **163,19 M€** en dépenses et **120,00 M€** en recettes, selon la ventilation suivante :

Mission	Libelles	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES BP 2014	
		Dépenses	Recettes
90002	Grands projets de renouvellement urbain	10 000 000	0
90005	Schéma directeur informatique	600 000	0
90006	Compte foncier	1 000 000	0
90007	Avances de trésorerie	3 344 388	0
90010	Subventions d'équipement	147 249 100	120 000 000
90011	Avances sur marchés	1 000 000	0
TOTAL MISSIONS TRANVERSALES		163 193 488	120 000 000

2/ La répartition par direction des autorisations de programme nouvelles des missions transversales

La répartition des autorisations de programme de projet et de plan par direction est la suivante :

Direction	MISSIONS TRANSVERSALES		
	AP de projet	AP de plan	Total
Action sociale, enfance et santé	0	5 148 388	5 148 388
Affaires scolaires	10 000 000	3 200 000	13 200 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	8 300 000	10 270 000	18 570 000
Familles et petite enfance	0	433 707	433 707
Jeunesse et sports	0	1 158 393	1 158 393
Logement et habitat	121 600 000	0	121 600 000
Systèmes et technologies de l'information	0	600 000	600 000
Urbanisme	0	1 000 000	1 000 000
Voirie et déplacements	0	483 000	483 000
Finances (services communs)	0	1 000 000	1 000 000
TOTAL	139 900 000	23 293 488	163 193 488

Les principales inscriptions proposées concernent :

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT.....147,25 M€

Direction	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT
	Dépenses
Affaires scolaires	3 200 000
Action sociale, enfance et santé	1 804 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	18 570 000
Familles et petite enfance	433 707
Jeunesse et sports	1 158 393
Logement et habitat	121 600 000
Voirie et déplacements	483 000
TOTAL	147 249 100

Direction du Logement et de l'habitat (121,60 M€)

Les subventions d'équipement inscrites sur ce budget concernent principalement le versement de subventions au titre de la délégation de compétence consentie par l'Etat en matière de logement social (120,00 M€). Il est à noter qu'une inscription de même montant est prévue symétriquement en recettes.

1,60 M€ est prévu pour les centres d'hébergement d'urgence.

*Direction du Développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur
(18,57 M€)*

On peut citer notamment :

- 6,00 M€ au titre du logement des chercheurs dans le cadre du projet CIUP ;
- 3,50 M€ au titre du Fonds Paris Innovation Amorçage pour le soutien aux entreprises innovantes ;
- 3,20 M€ au titre des pôles de compétitivité ;
- 1,80 M€ au titre du CROUS ;
- 1,50 M€ au titre du Fonds de soutien à la recherche ;
- 0,50 M€ au titre du projet d'Université numérique en Région.

Direction des Affaires scolaires (3,20 M€)

Cette inscription concerne principalement une subvention de 3,00 M€ au titre des travaux dans les collèges autonomes.

Direction de l'Action sociale, de l'enfance et de la santé (1,80 M€)

Ce montant permettra notamment de financer des structures d'accueil pour personnes âgées (1,30 M€) ainsi que la modernisation des urgences (AP/HP) (0,40 M€).

Direction de la Jeunesse et des sports (1,16 M€)

Ce montant est destiné aux parcs interdépartementaux à hauteur de 1,04 M€ et aux foyers des jeunes travailleurs pour 0,12 M€.

GRANDS PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN.....10,00 M€

Direction	GRAND PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN
	Dépenses
Affaires scolaires	10 000 000
TOTAL	10 000 000

Ce montant concerne le collège Lucie Faure (20^e).

AVANCE DE TRESORERIE3,34 M€

Cette inscription permettra de verser une avance de trésorerie au Samu social dans le cadre du transfert de la gestion à cet organisme de la prise en charge hôtelière de l'ASE (réservation des chambres et contrôle des conditions d'hébergement), suite à la délibération adoptée au Conseil de Paris de juillet 2013.

COMPTE FONCIER1,00 M€

Ce montant inscrit sur le budget de la DU correspond à l'enveloppe pour les acquisitions foncières au titre des équipements départementaux.

**SOUS-TITRE II – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
EN COURS**

Le montant des autorisations de programme nettes cumulées après le vote du budget primitif 2014 est prévu à **1 465,02 M€** en dépenses et **807,93 M€** en recettes :

	Dépenses	Recettes
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2 2013	1 268 283 509,90	681 932 218,48
Autorisations de programme BP 2014	196 738 738,00	126 000 000,00
Total des Autorisations de programme cumulées nettes après le vote du BP 2014	1 465 022 247,90	807 932 218,48

Ces montants représentent les autorisations de programme en cours après le vote du BP 2014 nettes des liquidations intervenues au 31 décembre 2012.

Ces montants seront mis à jour en 2014 pour tenir compte des liquidations intervenues au 31 décembre 2013 ainsi que des autorisations de programme terminées ou annulées dans le cadre des opérations de fin d'exercice.

Le tableau ci-après retrace, par mission organique et mission transversale, la situation des autorisations de programme en cours après le vote du budget primitif 2014 :

Missions	Libellés	Stock net après DM2 2013	Total BP 2014 (y compris mouvements intervenus antérieurement)	Stock net après BP 2014
05000	Systèmes et technologies de l'information	520 633,30	0,00	520 633,30
10000	Ressources Humaines	106 055,36	0,00	106 055,36
12000	Achats	50 000,00	50 000,00	100 000,00
13000	Immobilier, logistique et transports	355 219,92	0,00	355 219,92
21000	Patrimoine et architecture	3 635 562,36	1 150 000,00	4 785 562,36
30000	Familles et petite enfance	8 780 215,39	1 829 000,00	10 609 215,39
34000	Action sociale, enfance et santé	67 461 902,54	4 489 000,00	71 950 902,54
40000	Affaires culturelles	667 527,77	461 000,00	1 128 527,77
50000	Finances (services communs)	6 000 000,91	3 000 000,00	9 000 000,91
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	416 627,29	114 000,00	530 627,29
65000	Logement et habitat	488 659,63	350 000,00	838 659,63
80000	Affaires scolaires	136 017 231,98	22 102 250,00	158 119 481,98
88000	Jeunesse et sports	270 000,00	0,00	270 000,00
Missions organiques		224 769 636,45	33 545 250,00	258 314 886,45
90001	Etudes	1 188 188,64	0,00	1 188 188,64
90002	Grands projets de renouvellement urbain	71 828 350,76	10 000 000,00	81 828 350,76
90003	Action en faveur des personnes handicapées	298 285,77	0,00	298 285,77
90004	Opérations sous mandat	6 521 455,36	0,00	6 521 455,36
90005	Schéma directeur informatique	5 945 821,75	600 000,00	6 545 821,75
90006	Compte foncier	10 944 924,58	1 000 000,00	11 944 924,58
90007	Avances de trésorerie	840 000,00	3 344 388,00	4 184 388,00
90010	Subventions d'équipement	944 392 808,99	147 249 100,00	1 091 641 908,99
90011	Avances sur marchés	1 554 037,60	1 000 000,00	2 554 037,60
Missions transversales		1 043 513 873,45	163 193 488,00	1 206 707 361,45
TOTAL GENERAL		1 268 283 509,90	196 738 738,00	1 465 022 247,90

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT

Au budget primitif 2014, le montant des crédits de paiement s'élève à **289,55 M€** contre 315,94 M€ au budget primitif 2013 (-8,35 %).

Les dépenses d'investissement se répartissent entre 209,35 M€ de dépenses liées aux opérations réelles et 80,20 M€ de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement représentent un montant identique de 289,55 M€ réparti entre 165,95 M€ de recettes sur opérations réelles et 123,60 M€ de recettes sur opérations d'ordre.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement au budget primitif 2014 entre opérations réelles et opérations d'ordre.

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES		209 349 608	165 949 608
	<i>dont emprunt (court et long terme)</i>	0	31 229 608
	<i>hors emprunt (court et long terme)</i>	209 349 608	134 720 000
Crédits d'équipement		198 802 840	141 229 608
204	Subventions d'équipement versées	160 271 311	0
Crédits d'équipement hors subventions versées		38 531 529	141 229 608
<i>dont 018</i>	<i>RSA - Programme d'équipement</i>	295 000	0
13	Subventions d'investissement	0	109 000 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	31 229 608
20	Immobilisations incorporelles	978 203	0
21	Immobilisations corporelles	2 779 752	0
23	Immobilisations en cours	34 478 574	1 000 000
Opérations financières		5 344 388	10 000 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	10 000 000
13	Subventions d'investissement	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0
26	Participations et créances rattachées à des participations	500 000	0
27	Autres immobilisations financières	3 844 388	0
020	Dépenses imprévues	1 000 000	0
Opérations pour compte de tiers		5 202 380	14 720 000
45	Opérations pour comptes de tiers	5 202 380	14 720 000
OPERATIONS D'ORDRE		80 200 000	123 600 000
040	Transferts entre sections	76 700 000	85 100 000
041	Opérations patrimoniales	3 500 000	3 500 000
021	Virement section de fonctionnement	0	35 000 000
TOTAL GENERAL		289 549 608	289 549 608

Il ressort des grandes masses budgétaires de la section de règlement 2014 du Département un besoin de financement de **66,23 M€** qui se décompose de la façon suivante :

BESOIN DE FINANCEMENT	
OPERATIONS REELLES <i>hors autorisation d'emprunt</i>	74 629 608
<i>dont mouvements non financiers</i>	<i>79 285 220</i>
<i>mouvements financiers</i>	<i>-4 655 612</i>
OPERATIONS D'ORDRE <i>(hors virement de la section de fonctionnement)</i>	-8 400 000
TOTAL	66 229 608

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

MOYENS DE FINANCEMENT	
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35 000 000
AUTORISATION D'EMPRUNT	31 229 608
TOTAL	66 229 608

L'autorisation d'emprunt consolidée pour la collectivité parisienne s'élève ainsi à **480,03 M€** dont :

- **31,23 M€** pour le Département ;
- **448,80 M€** pour la Ville.

A/ LES OPERATIONS REELLES

1/ Analyse globale de l'évolution des crédits de paiement en 2014

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des crédits de paiement réels par direction gestionnaire entre le BP 2013 et le projet de BP 2014.

Direction	DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
	BP 2013	Projet 2014	Evolution	BP 2013	Projet 2014	Evolution
DA	0	50 000		0	0	
DAC	311 459	344 500	10,61%	0	0	
DASCO	32 469 913	22 749 429	-29,94%	5 800 000	19 800 000	241,38%
DASES	34 285 000	38 317 195	11,76%	4 000 000	4 620 000	15,50%
DDEEES	28 090 000	18 034 000	-35,80%	118 500	0	-100,00%
DFPE	4 231 769	2 953 091	-30,22%	0	0	
DILT	150 000	120 000	-20,00%	0	0	
DJS	1 700 000	1 158 393	-31,86%	0	0	
DLH	107 900 000	101 950 000	-5,51%	105 800 000	100 000 000	-5,48%
DPA	881 739	1 246 000	41,31%	0	0	
DRH	65 000	0	-100,00%	0	0	
DSTI	2 423 820	2 000 000	-17,49%	0	0	
DU	1 000 000	1 000 000	0,00%	0	0	
DVD	16 767 000	13 927 000	-16,94%	0	300 000	
FIN	9 237 036	5 500 000	-40,46%	47 794 236	41 229 608	-13,74%
TOTAL	239 512 736	209 349 608	-12,59%	163 512 736	165 949 608	1,49%

Les crédits de paiement réels proposés pour le budget primitif 2014 s'élèvent à **209,35 M€** contre 239,51 M€ en 2013 (-12,59 %).

De manière consolidée, hors opérations équilibrées et opérations afférentes à la trésorerie et à l'emprunt (en dépenses, 410,62 M€ sur le budget de la Ville ; en recettes, 662,80 M€ sur le budget de la Ville et 31,23 M€ sur le budget du Département), ils s'établissent en 2014 pour la collectivité parisienne à **1 409,88 M€** en dépenses et **639,32 M€** en recettes, soit :

- 209,35 M€ en dépenses et 134,72 M€ en recettes pour le Département ;
- 1 200,53 M€ en dépenses et 504,60 M€ en recettes par la Ville.

Ils sont constitués en majorité par les prévisions de mandatement des opérations de construction et de restructuration d'équipements publics, l'amélioration et la valorisation du patrimoine existant, le versement des subventions d'équipement, ainsi que de l'acquisition de biens amortissables.

2/ Analyse détaillée des dépenses et des recettes

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses réelles d'investissement proposées pour le budget primitif 2014 du Département.

Dir.	DEPENSES REELLES					RECETTES REELLES	
	Crédits équipement	Dont subventions équipement	Compte de tiers	Mouvements financiers	Total dépenses réelles	Total recettes réelles	Dont recettes équipement
DA	50 000	0	0	0	50 000	0	0
DAC	344 500	0	0	0	344 500	0	0
DASCO	18 171 699	3 150 000	4 577 730	0	22 749 429	19 800 000	6 500 000
DASES	34 348 157	21 332 211	624 650	3 344 388	38 317 195	4 620 000	3 200 000
DDEEES	18 034 000	17 920 000	0	0	18 034 000	0	0
DFPE	2 953 091	433 707	0	0	2 953 091	0	0
DILT	120 000	0	0	0	120 000	0	0
DJS	1 158 393	1 158 393	0	0	1 158 393	0	0
DLH	101 950 000	101 600 000	0	0	101 950 000	100 000 000	100 000 000
DPA	1 246 000	0	0	0	1 246 000	0	0
DSTI	2 000 000	0	0	0	2 000 000	0	0
DU	1 000 000	0	0	0	1 000 000	0	0
DVD	13 927 000	13 927 000	0	0	13 927 000	300 000	300 000
FIN	3 500 000	750 000	0	2 000 000	5 500 000	41 229 608	31 229 608
TOTAL	198 802 840	160 271 311	5 202 380	5 344 388	209 349 608	165 949 608	141 229 608

a- Les crédits d'équipement

En dépenses

Ces crédits correspondent aux études menées dans le cadre des opérations d'investissement, à l'acquisition de matériel et mobilier, et aux travaux de construction et de restructuration d'équipements publics départementaux.

Les crédits de paiement proposés pour 2014 s'élèvent à **198,80 M€** dont 160,27 M€ de subventions d'équipement. Les inscriptions les plus significatives concernent :

DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT.....101,95 M€

Ce montant correspond principalement à l'inscription de 100,00 M€ de subventions pour le logement social au titre de la délégation de compétence consentie par l'Etat.

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE.....34,35 M€

Il est notamment proposé d'inscrire 4,86 M€ pour le relogement du Centre d'accueil d'urgence Saint-Vincent-de-Paul (14^e), 1,50 M€ pour l'extension du service social départemental polyvalent situé rue Stendhal (20^e) et 1,13 M€ pour le Centre social Gare de Rungis (13^e). S'y ajoutent 3,77 M€ pour l'aide sociale à l'enfance, dont 1,91 M€ pour le site David d'Angers (19^e).

Par ailleurs, diverses subventions sont prévues et notamment 16,25 M€ au CASVP incluant 7,24 M€ pour l'EHPAD à Villers-Cotterêts, 2,18 M€ pour l'EHPAD Lourmel (15^e) et 1,05 M€ pour l'EHPAD Broussais (14^e). S'y ajoutent principalement 2,06 M€ au titre de l'action en faveur des personnes handicapées et 1,20 M€ au titre des subventions à la santé, dont 0,40 M€ pour l'AP/HP au titre de la modernisation des urgences.

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES.....18,17 M€

Ce montant inclut 5,67 M€ pour la construction de collèges neufs et les restructurations, dont principalement le collège de la ZAC Clichy Batignolles (17^e). S'y ajoutent notamment 7,27 M€ pour l'entretien des collèges, 2,95 M€ au titre de la dotation des collèges autonomes (subvention) et 1,07 M€ pour le mobilier, le câblage et l'informatique.

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....18,03 M€**

Les inscriptions proposées prennent principalement la forme de subventions d'équipement (17,92 M€) dont :

- 3,50 M€ au titre du Fonds Paris Innovation Amorçage pour le soutien aux entreprises innovantes ;
- 3,20 M€ au titre des pôles de compétitivité ;
- 2,00 M€ pour l'Institut des métropoles durables (Pierre-Gilles de Gennes) ;
- 2,00 M€ au titre des pépinières ;
- 1,80 M€ pour le CROUS ;
- 1,50 M€ pour le Fonds de soutien à la recherche ;
- 1,35 M€ au titre du CPER Campus Jourdan.

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS.....13,93 M€

Il s'agit principalement d'une subvention à la RATP pour le prolongement de la ligne 14 (12,00 M€) et le passage de six à huit voitures (1,10 M€).

DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE.....2,95 M€

Ce montant concerne essentiellement les centres de PMI départementaux (2,52 M€). S'y ajoute 0,43 M€ de subventions au titre des centres de PMI associatifs.

DIRECTION DES SYSTEMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.....2,00 M€

Ces crédits doivent principalement permettre d'assurer la maintenance et la modernisation des systèmes informatiques et réseaux téléphoniques de la collectivité dans le cadre du Schéma directeur informatique.

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE.....1,25 M€

Ce montant concerne principalement les bâtiments gérés par la DPA (0,52 M€) et la modernisation des chaufferies (0,50 M€).

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....1,16 M€

Ce montant est principalement destiné aux parcs interdépartementaux.

DIRECTION DE L'URBANISME.....1,00 M€

Ces crédits sont relatifs au compte foncier départemental.

Pour mémoire, au total sur le budget du Département, les subventions d'équipement s'établissent à **160,27 M€** selon la ventilation suivante :

Subventions d'équipements versées au titre	Montant
des affaires scolaires	3 150 000
de l'action sociale et de la santé	21 332 211
des finances	750 000
de la petite enfance	433 707
du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur	17 920 000
de la voirie	13 927 000
du logement	101 600 000
de la jeunesse et du sport	1 158 393
TOTAL	160 271 311

En recettes

Les recettes d'équipement proposées s'élèvent à 141,23 M€. Les inscriptions concernent :

DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT.....100,00 M€

Ce montant correspond aux recettes attendues au titre de la délégation de compétence consentie par l'Etat en matière de logement social.

DIRECTION DES FINANCES (SERVICES COMMUNS) 31,23 M€

Ce montant correspond à l'autorisation d'emprunt.

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES.....6,50 M€

Cette inscription concerne principalement la dotation départementale pour l'équipement des collèges.

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE.....3,20 M€

Il est notamment attendu une subvention de la Région à hauteur de 2,70 M€ au titre du relogement du Centre d'accueil d'urgence Saint-Vincent-de-Paul (14^e).

b- Les opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers se subdivisent en deux catégories :

Chapitre 45	Dépenses	Recettes
Opérations d'investissement pour les établissements d'enseignement	4 577 730	13 300 000
Opérations d'investissement sous mandat	624 650	1 420 000
TOTAL	5 202 380	14 720 000

Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes dès que les travaux sont terminés.

Les opérations d'investissement relatives aux établissements d'enseignement concernent les lycées intégrés dans une cité mixte scolaire. Il s'agit des travaux réalisés pour le compte de la Région. Conformément à la convention signée en 2007 entre le Département et la Région Ile-de-France, ces opérations seront dorénavant prises en charge par la Région. Les crédits inscrits en 2014 concernent des opérations relatives aux conventions signées antérieurement.

Les opérations d'investissement sous mandat retracent, mandat par mandat, les dépenses avancées par le Département en 2014 dans le cadre des conventions délibérées par le Conseil Général, et les remboursements recouverts en contrepartie. Le montant proposé correspond principalement à l'opération Saussure, menée par la DASCO dans le cadre de la ZAC Clichy Batignolles.

c- Les opérations financières

La répartition des inscriptions proposées en dépenses et en recettes est présentée dans le tableau suivant :

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
020	Dépenses imprévues	1 000 000	0
10	Dotations et fonds divers	0	10 000 000
26	Participations et créances	500 000	0
27	Autres immobilisations financières	3 844 388	0
TOTAL		5 344 388	10 000 000

En dépenses, 3,34 M€ sont destinés à l'avance de trésorerie au Samu social dans le cadre du transfert à cet organisme de la prise en charge hôtelière de l'ASE (réservation des chambres et contrôle des conditions d'hébergement), suite à la délibération adoptée au Conseil de Paris de juillet 2013.

En recettes, le montant indiqué correspond au FCTVA (10,00 M€).

B/ LES OPERATIONS D'ORDRE

L'instruction budgétaire et comptable M52 retrace trois types d'opérations d'ordre : les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement, les opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement) et le virement de la section de fonctionnement.

Les mouvements d'ordre prévus en 2014 sont retracés dans le tableau suivant :

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	0	35 000 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	76 700 000	85 100 000
041	Opérations patrimoniales	3 500 000	3 500 000
TOTAL		80 200 000	123 600 000

a- Virement de la section de fonctionnement

L'autofinancement complémentaire s'élève à 35,00 M€

b- Opérations d'ordre de transferts entre sections

Les 76,70 M€ d'inscriptions proposées en dépenses correspondent à la reprise en fonctionnement des subventions d'équipement transférables.

Les 85,10 M€ inscrits en recettes correspondent à l'amortissement de subventions (68,30 M€) et de biens renouvelables (16,80 M€).

c- Opérations patrimoniales

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section concernent principalement la réintégration de frais d'études et d'insertion aux travaux. Ces mouvements permettent au Département de se conformer aux exigences réglementaires de la M52 et de bénéficier du FCTVA sur ces dépenses.

2EME PARTIE – LE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif de fonctionnement du Département pour l'exercice 2014 est arrêté à 3 158,28 M€ en dépenses et en recettes.

Les grandes masses sont les suivantes :

En recettes :

• La fiscalité	2 041,43 M€
• Les dotations et participations (hors celle de la Ville)	65,74 M€
• La participation de la Ville	586,46 M€
• L'insertion et l'autonomie	284,07 M€
• Les produits d'exploitation	101,21 M€
• Les produits financiers	1,16 M€
• Les produits exceptionnels	77,71 M€
• Les atténuations de charges	0,50 M€
.....	3 158,28 M€

En dépenses :

• Les charges de personnel	233,40 M€
• Le fonctionnement des services	1 273,77 M€
• Le Programme Départemental d'Insertion et le Revenu de Solidarité Active	387,40 M€
• L'Allocation Personnalisée d'Autonomie	134,84 M€
• Les charges financières	0,10 M€
• Les charges exceptionnelles	2,77 M€
• Les prélèvements sur ressources	120,10 M€
• Les atténuations de produits	1 003,40 M€
• Les dépenses imprévues	2,50 M€
.....	3 158,28 M€

1 - LES RECETTES

Les inscriptions prévues en recettes de fonctionnement pour le budget primitif du Département sont récapitulées dans le tableau ci-après :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
FISCALITE	1 951 393 719	2 041 427 221	4,61%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	743 486 538	652 208 632	-12,28%
Concours de l'Etat	18 888 943	737 769	-96,09%
Participation de la Ville	671 822 258	586 460 318	-12,71%
Autres participations	52 775 337	65 010 545	23,18%
ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	12 780 000	13 000 000	1,72%
REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE ET INSERTION	273 563 691	271 067 554	-0,91%
PRODUITS D'EXPLOITATION	101 289 500	101 209 943	-0,08%
PRODUITS FINANCIERS	968 000	1 161 701	20,01%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	71 270 000	77 710 000	9,04%
ATTENUATION DE CHARGES	315 000	495 000	57,14%
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0	
TOTAL	3 155 066 448	3 158 280 051	0,10%

A/ Les recettes fiscales

Les recettes fiscales prévues au budget primitif pour 2014 s'élèvent à 2 041,43 M€ contre 1 951,39 M€ au budget primitif 2013, ce qui correspond à une augmentation de 4,61 %.

1 – Les impôts directs locaux

LIBELLES	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Impôts directs locaux	1 179 243 719	1 153 543 037	-2,18%
Droits de mutation	675 000 000	788 184 000	16,77%
Taxe sur les conventions d'assurance - TSCA	55 085 000	55 812 667	1,32%
Taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers - TICPE	17 340 000	19 162 517	10,51%
Taxe sur la consommation finale d'électricité - TCFE	24 725 000	24 725 000	0,00%
Autres taxes	0	0	
TOTAL	1 951 393 719	2 041 427 221	4,61%

Trois impôts directs locaux sont perçus par le Département depuis la réforme de la taxe professionnelle :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER).

Le Département vote le taux s'appliquant aux bases de TFPB tandis que le barème de l'IFER et de la CVAE est décidé au niveau national. Le Département de Paris est attributaire de 48,50 % du produit de la CVAE payé par les entreprises parisiennes.

Le taux de la TFPB sera inchangé en 2014.

Le produit de la fiscalité directe locale attendu pour le Département de Paris en 2014 se décompose en :

- 781,00 M€ de CVAE ;
- 370,01 M€ de TFPB ;
- 2,27 M€ d'IFER ;
- 0,26 M€ de rôles supplémentaires.

Le produit de la fiscalité directe locale s'élève ainsi à 1 153,54 M€ contre 1 179,24 M€ au budget primitif 2013, diminuant ainsi de 2,18 %. Cette évolution résulte de deux mouvements :

- les hypothèses retenues d'une part sur l'évolution nominale des bases de fiscalité directe locale que devrait voter le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014 (0,90 %), et d'autre part sur l'évolution physique des bases ;
- le produit de CVAE départementale prévue au budget primitif 2014 diminue de 3,86 % par rapport au budget primitif 2013 (781,00 M€ inscrits au BP 2014 contre 812,34 M€ au BP 2013). En effet, d'après les informations obtenues à ce stade auprès des services de l'Etat, le produit consolidé de la CVAE (Ville et Département) sera inférieur de 217 M€ par rapport à la recette perçue en 2013.

2 – Les droits de mutation

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent la part départementale de la fiscalité immobilière perçue par la collectivité parisienne. Ils complètent la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) que perçoit la Ville, toujours au titre de la fiscalité immobilière.

L'inscription budgétaire pour 2014 au budget du Département est de 788,18 M€, contre 675,00 M€ en BP 2013. Les recettes attendues consolidées (Ville et Département) de la fiscalité immobilière sont de 1 068,00 M€ en 2014. A la demande de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), la régularisation du retard de titrages de deux mois de recettes de fiscalité immobilière devra être effectuée en 2014. Les ressources immobilières enregistrées pour une année n correspondaient aux ressources perçues de novembre n-1 à octobre n : il sera donc mis fin à ce décalage en 2014. Par ailleurs, l'exonération fiscale des plus-values sur les ventes de résidence secondaires entre septembre 2013 et août 2014 et la hausse du nombre de transactions ces derniers mois par rapport à 2012 devraient avoir un effet positif sur nos encaissements 2014.

3 – La compensation des transferts de compétences

La loi de finances pour 2008 ayant modifié les mécanismes de compensation des transferts de compétences en accordant aux départements, en complément de la fraction de TSCA, une part de TIPP, les compensations au titre des transferts de compétences de la loi du 13 août 2004 aux départements figurent sur les deux imputations suivantes :

- la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) ;
- la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TICPE).

La prévision de recette totale, d'un montant de 74,97 M€ au budget primitif 2014, se décompose en 55,81 M€ de TSCA (+ 1,32 % par rapport au BP 2013) et 19,16 M€ de TIPCPE (+ 10,51 % par rapport au BP 2013); elle est versée au Département en compensation des transferts de compétences suivants :

- les transferts de compétences intervenus en 2005 au titre des Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), Commissions locales d'information et de coordination (CLIC), Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et Fonds eau énergie ;
- la suppression de la vignette (à compter du 1^{er} janvier 2006) et les transferts de compétences liés au STIF, aux personnels non titulaires et aux emplois aidés de l'Education Nationale ;
- les transferts de compétences intervenus entre 2007 et 2009 au titre des personnels techniques, ouvriers et de service des collèges (TOS) et du forfait d'externat ;
- la compensation des personnels du ministère des affaires sociales exerçant les compétences décentralisées au titre du RSA et de la loi du 13 août 2004.

4 – Autres taxes

Depuis 2010, le Département de Paris est devenu affectataire d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Une inscription de 24,73 M€ est retenue au budget primitif 2014 à ce titre, stable par rapport au BP 2013.

B/ Les dotations et participations

1 - Les concours de l'État

L'ensemble des dotations de l'Etat versées à la collectivité parisienne (Ville et Département) connaîtra une diminution estimée à 116,49 M€ (soit - 9 %), dont 105,94 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), conséquence de la réduction des dotations nationales de 1,5 Md€ prévue dans le Pacte de Confiance avec le Gouvernement et inscrite au PLF 2014. Les concours financiers de l'Etat étant répartis à enveloppe dite « fermée », les dotations perçues par la Ville et le Département de Paris vont être diminuées afin de financer ces dispositifs. Comme chaque année les montants définitifs ne seront connus qu'au printemps et des éventuels ajustements d'inscription seront proposés en cours d'année, si nécessaire.

La contribution du Département de Paris à l'effort de redressement des comptes publics a été fixée à 35 M€. Cependant, la totalité des dotations perçues par le Département n'atteignant pas cette somme, le manque à gagner sera prélevé par l'Etat sur la dotation forfaitaire de la ville de Paris. **Le Département de Paris ne recouvrera ainsi plus de recette au titre de la DGF, ni au titre des dotations de compensation (hors la part liée aux droits d'enregistrement)** en 2014 et 2015.

Pour le Département, la diminution des dotations telles que recensées dans le tableau ci-dessous est de 18,15 M€ (- 96,09 %), avec un total d'inscriptions de 0,74 M€ contre 18,89 M€ au budget primitif 2013 :

LIBELLES	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Dotation globale de fonctionnement	14 579 431	0	-100,00%
Dotation de compensation de la taxe d'habitation et de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	4 309 512	737 769	-82,88%
TOTAL	18 888 943	737 769	-96,09%

2 - La participation de la Ville

La contribution de la Ville de Paris à l'équilibre du budget du Département est arrêtée à 586,46 M€ pour 2014 contre 671,82 M€ en 2013.

3 - Les autres participations

Le Département perçoit d'autres participations diverses, de l'Etat, de la Région Ile-de-France, des communes et d'autres organismes. Celles-ci s'élèvent à 65,01 M€ contre 52,78 M€ en 2013 :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Participations de l'Etat et de divers organismes	48 875 337	61 229 909	25,28%
Participation de la Région	3 900 000	3 780 636	-3,06%
TOTAL	52 775 337	65 010 545	23,18%

3.1 – Les participations de l'Etat et de divers organismes

Les participations attendues de l'Etat, des organismes de Sécurité Sociale et mutualistes ainsi que d'organismes divers s'élèvent à 61,23 M€ contre 48,88 M€ en 2013, soit une progression de 25,28 %. Celles-ci sont détaillées dans le tableau ci-après :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Participations de l'Etat	17 385 000	29 665 000	70,64%
Participations des organismes de sécurité sociale et des organismes mutualistes	8 040 320	8 082 320	0,52%
Fonds social européen	500 000	500 000	0,00%
Participations d'autres organismes (dont CNSA)	22 950 017	22 982 589	0,14%
TOTAL	48 875 337	61 229 909	25,28%

Une nouvelle participation de l'Etat est inscrite au BP 2014 à hauteur de 9,60 M€, ce qui explique l'essentiel de la hausse de 70,64 % de ces recettes. Cette participation s'inscrit dans le cadre du « Pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales » du 16 juillet 2013, qui prévoit le transfert, par l'Etat vers les départements, de la totalité des frais de gestion de la TFPB. Cette ressource est issue d'un fonds, inscrit dans le Projet de Loi de Finances pour 2014, visant la compensation du coût des trois allocations individuelles de solidarité (AIS) : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH).

Les autres participations de l'Etat portent notamment sur une prise en charge partielle des contrats aidés et emplois d'avenir contractés par le Département. Les inscriptions correspondent à une prévision de 1 300 contrats aidés et, à ce stade, de 300 emplois d'avenir, de laquelle découle une participation globale de l'Etat estimée à 14,41 M€ en 2014.

Les participations des organismes de sécurité sociale et des organismes mutualistes sont inscrites pour un montant de 8,08 M€, stable par rapport à 2013, dont 4,79 M€ au titre de la santé et 3,29 M€ au titre de la protection maternelle et infantile.

Les recettes du Fonds Social Européen (FSE) s'établissent à 0,50 M€ (reconduction du BP 2013), cette recette portant notamment sur les aides aux artistes allocataires du RSA.

Les participations versées par d'autres organismes sont également stables et passent de 22,95 M€ en 2013 à 22,98 M€ en 2014. Elles comprennent notamment :

- la participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 14,00 M€ ;
- la participation du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) au coût du dispositif « Paris Accompagnement Mobilité » (PAM) pour 3,78 M€, ainsi qu'au coût d'exploitation des traverses de bus de quartiers (0,77 M€) ;
- les participations familiales reversées par les collèges pour 2,92 M€, au titre des dépenses d'internat et de restauration ;
- la participation au titre du fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées à hauteur de 1,50 M€.

3.2 - Les participations de la Région

Les participations versées par la Région Ile-de-France sont prévues à hauteur de 3,78 M€, pour la prise en charge d'une partie du coût du dispositif PAM, contre 3,90 M€ en 2013.

C/ Autonomie, insertion et solidarité

Les recettes inscrites au budget primitif pour 2014 au titre de l'autonomie, de l'insertion et de la solidarité s'élèvent à 284,07 M€ contre 286,34 M€ en 2013 :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Fonds de financement de l'APA - CNSA	12 780 000	13 000 000	1,72%
FMDI - fonds de mobilisation départemental d'insertion	17 309 457	15 260 831	-11,84%
TIPP - Taxe intérieure sur les produits pétroliers	246 444 234	246 590 009	0,06%
Compensation au titre de l'APRE	2 600 000	0	-100,00%
Fonds social européen	2 810 000	4 816 714	71,41%
Indus	4 400 000	4 400 000	0,00%
Revenu de solidarité active et insertion (sous-total hors fonds de financement APA-CNSA)	273 563 691	271 067 554	-0,91%
TOTAL	286 343 691	284 067 554	-0,79%

1 – L'autonomie

Inscrite sur le chapitre globalisé 016, la participation de la Caisse Nationale de solidarité pour l'Autonomie (CNSA) est inscrite à hauteur de 13,00 M€, en hausse par rapport au budget primitif de 2013 (12,78 M€).

En dépenses, l'inscription au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élève à 134,84 M€ contre 142,90 M€ prévus au budget primitif 2013, cette diminution résultant de la réforme du mode de paiement des prestations, avec l'introduction du paiement à la première heure, sans préjudice financier pour les usagers (voir ci-dessous, partie sur les dépenses).

Les dépenses non compensées par la participation de la CNSA devraient donc s'élever à 121,84 M€ en 2014.

2 – L'insertion et la solidarité

La loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de revenu d'insertion (RMI) a transféré les dépenses d'allocations du RMI aux Départements, compensé par le transfert corrélatif d'une fraction des ressources de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine ; il s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il est soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale. Le RSA est versé aux bénéficiaires par les Caisses d'allocations familiales, et régularisé a posteriori au terme de mandaterments sur le budget du Département.

Le montant prévu au budget primitif 2014 au titre de la compensation du RSA se décompose en :

- 246,59 M€ de versement de TIPP, ce chiffre correspondant au droit à compensation du Département de Paris ;
- 15,26 M€ au titre du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI). Il est ainsi prévu que la minoration de 2,03 M€ de la recette au titre du FMDI notifiée par l'Etat en 2013 sera reconduite en 2014.

La compensation au titre de l'APRE (2,60 M€ en 2013) ne fait plus l'objet d'une inscription au BP, ni en recettes ni en dépenses (cf. infra) dans la mesure où celle-ci ne transitera plus par le Département et sera dorénavant directement versée aux bénéficiaires par la CAF.

Au total, la compensation de l'allocation RSA est de 261,85 M€ en 2014, contre 263,75 M€ au budget primitif 2013 :

Compte tenu d'une prévision de dépenses au titre du RSA de 325,00 M€ en 2014, le montant des dépenses non compensées devrait donc s'élever à 63,15 M€.

Par ailleurs, comme en 2013, l'Union européenne financera l'accompagnement dans l'insertion des bénéficiaires du RSA de plus de 50 ans et, ou, depuis plus de 3 ans en insertion. Le produit attendu est estimé à 4,82 M€ au titre des actions menées par la collectivité en 2011 et 2012.

Une recette de 3,40 M€ est enfin prévue au titre du recouvrement des indus relatifs aux allocations RMI et RSA, en cohérence avec la recette constatée au compte administratif 2012, s'ajoutant à une recette de 1 M€ au titre du recouvrement de l'APA.

D/ Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont estimés à 101,21 M€ pour 2014, soit une stabilité par rapport à 2013 (101,29 M€). Ils se répartissent entre les produits des services et les autres produits de gestion de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION	101 289 500	101 209 943	-0,08%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	640 000	580 000	-9,38%
Autres produits de gestion courante	100 649 500	100 629 943	-0,02%

1 - Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Ces recettes concernent des produits d'activités annexes et sont estimées pour 2014 à 0,58 M€. Elles sont composées, pour l'essentiel, d'indemnités, par le budget annexe de l'Aide sociale à l'Enfance, des frais de gestion assurés par le Département (0,45 M€) et des recouvrements de traitements des agents départementaux mis à disposition d'autres organismes (0,09 M€).

2 - Les autres produits de gestion courante

La prévision de recettes au titre des autres produits de gestion courante est de 100,63 M€ pour 2014, contre 100,65 M€ en 2013.

Le tableau ci-après présente la ventilation de ces recettes :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Recouvrements sur bénéficiaires	90 495 000	90 290 443	-0,23%
Revenus des immeubles	2 579 500	2 709 500	5,04%
Autres recouvrements	7 575 000	7 630 000	0,73%
TOTAL	100 649 500	100 629 943	-0,02%

Elles correspondent principalement aux recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions prévus à hauteur 90,29 M€ contre 90,50 M€ en 2013, cette légère diminution s'expliquant par la baisse des contributions des usagers du PAM de 2,10 M€ en 2013 à 1,86 M€ en 2014 ; les autres prévisions (tiers payants et successions) sont stables.

E/ Les produits financiers

Les produits financiers regroupés sur le chapitre 76 sont prévus à hauteur de 1,16 M€ pour 2014.

F/ Les produits exceptionnels (incluant la reprise des subventions transférables)

Les produits exceptionnels regroupés sur les comptes 77 et 78 sont prévus à hauteur de 77,71 M€, contre 71,27 M€ en 2013 :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
art. 7711 - débits et pénalités	160 000	0	-100,00%
art. 7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	110 000	10 000	-90,91%
art. 7811 et 777 - Subventions transférables	71 000 000	76 700 000	8,03%
art. 7788 - Produits exceptionnels divers	0	1 000 000	
TOTAL	71 270 000	77 710 000	9,04%

L'essentiel de ces recettes résulte de la reprise en fonctionnement des subventions d'équipement versées par l'Etat au titre du logement perçues depuis 2005 (70,70 M€) auxquels s'ajoutent la reprise de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) perçue en 2013, liée à l'amortissement des bâtiments scolaires (6,00 M€).

Les subventions d'équipement transférables sont imputées au compte 131 en section d'investissement. Elles doivent faire chaque année l'objet d'une reprise en section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan. La reprise annuelle est constatée par le débit du compte 1391 (section d'investissement) et par le crédit des comptes 7811 et 777 (section de fonctionnement). Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire, équilibrée en dépense d'investissement et recette de fonctionnement.

En outre, 1,00 M€ de recettes exceptionnelles sont prévues pour la régularisation des « chèques emploi service universel » inutilisés en 2013.

G/ Les atténuations de charges

Les atténuations de charges inscrites au chapitre 013 concernent des remboursements de charges de personnel et de charges sociales et s'établissent à 0,50 M€ pour 2014.

2 - LES DEPENSES

Le montant total des dépenses de fonctionnement inscrites au budget du Département pour l'année 2014 atteint 3 158,28 M€, en hausse de 0,10% par rapport au BP 2013. Ces dépenses se répartissent par nature de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
CHARGES DE PERSONNEL	229 729 000	233 400 000	1,60%
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors contrats aidés)	1 252 767 848	1 273 768 222	1,68%
Charges à caractère général	89 670 619	91 491 336	2,03%
<u>Autres charges de gestion courante</u>	<u>1 163 097 229</u>	<u>1 182 276 886</u>	<u>1,65%</u>
Aides sociales	680 939 500	688 545 858	1,12%
Participation au STIF	367 200 000	374 544 000	2,00%
Fonds de solidarité logement	19 850 000	19 850 000	0,00%
Dotation de fonctionnement des collèges	36 095 790	38 286 630	6,07%
Subventions (sauf aides sociales)	33 306 939	34 442 011	3,41%
Autres charges de gestion courante	25 705 000	26 608 387	3,51%
PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	378 000 000	387 400 000	2,49%
Allocations (RSA)	309 200 000	324 800 000	5,05%
Remises gracieuses	800 000	200 000	-75,00%
Programme départemental d'insertion	61 000 000	55 400 000	-9,18%
Contrats d'insertion	7 000 000	7 000 000	0,00%
ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	142 900 000	134 842 000	-5,64%
CHARGES FINANCIÈRES	100 000	100 000	0,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 749 600	2 774 600	-26,00%
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	147 000 000	120 100 000	-18,30%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	998 400 000	1 003 395 229	0,50%
DÉPENSES IMPRÉVUES	2 420 000	2 500 000	3,31%
TOTAL	3 155 066 448	3 158 280 051	0,10%

Le rapport budgétaire présente, d'une part, les grandes missions du Département (RSA, aides sociales, participation au STIF) et, d'autre part, les dépenses par nature budgétaire (personnel, charges de fonctionnement des services, subventions, charges exceptionnelles, etc.).

Présentation des principales missions

Les cinq principales missions financées par le budget de fonctionnement du Département sont les suivantes :

- les actions en faveur des allocataires du revenu de solidarité active (RSA)
- l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- l'aide sociale aux personnes âgées et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- l'aide sociale aux personnes handicapées
- la participation au financement du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF)

A/ Les actions en faveur des allocataires du revenu de solidarité active (RSA)

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il est soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale. Le RSA est versé par les Caisses d'allocations familiales.

Chapitres	LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
017	Revenu de solidarité active - RSA	309 200 000	324 800 000	5,05%
015	Remises gracieuses - RMI/RSA	800 000	200 000	-75,00%
	<i>sous-total</i>	<i>310 000 000</i>	<i>325 000 000</i>	<i>4,84%</i>
017	Programme départemental d'insertion - PDI	61 000 000	55 400 000	-9,18%
017 / 65	Contrats d'insertion	7 000 000	7 000 000	0,00%
TOTAL		378 000 000	387 400 000	2,49%

Pour le budget primitif 2014, l'inscription proposée est de 387,40 M€, soit une progression de + 2,49 % par rapport au BP 2013. Elle représente 17,97 % du budget total du Département (hors atténuations de produits) et comprend :

- 325,00 M€ au titre des allocations et des remises gracieuses : la prévision proposée au budget primitif 2014 se base sur une hypothèse de 63 000 bénéficiaires. Elle implique une dépense supplémentaire de 15,00 M€ par rapport au BP 2013.
- 55,40 M€ au titre du programme départemental d'insertion (PDI) ; la diminution de l'inscription (5,60 M€) est liée à des mesures de transfert, neutres pour les bénéficiaires des dispositifs : les charges relatives aux cellules d'appui pour l'insertion (CAPI) sont transférées vers la masse salariale, tandis que la dépense pour l'Aide Personnalisée pour le Retour à l'Emploi (APRE) sera désormais directement versée par la CAF. L'effort financier en faveur des Parisiens demeure donc inchangé pour 2014 avec 61 M€ au global.
- 7,00 M€ pour l'accompagnement dans l'emploi, au titre des contrats d'insertion qui prennent la forme d'aides à l'employeur (reconduction du BP 2013).

B/ L'aide sociale à l'enfance

Les crédits 2014 représentent 15,33 % du budget de fonctionnement du Département (hors atténuations de produits). Les dotations s'élèvent à 325,86 M€ contre 341,35 M€ au budget primitif 2013, soit une baisse de 4,54 %.

La répartition des dotations par chapitre est la suivante :

Chapitres	LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
011	Charges à caractère général	17 100 000	15 505 018	-9,33%
65	Autres charges de gestion courante (y compris subventions)	324 236 000	310 343 858	-4,28%
67	Charges exceptionnelles	9 600	9 600	0,00%
TOTAL		341 345 600	325 858 476	-4,54%

L'évolution des dépenses consacrées à l'ASE (- 4,54%) est liée à :

- un moindre recours au personnel intérimaire (éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour assurer le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement), permis par le développement de places d'accueil dans des structures spécialisées mieux adaptées ;
- des réformes structurelles engagées sur le secteur rendues possibles notamment par l'entrée en vigueur de la circulaire du 31 mai 2013 qui organise une prise en charge des mineurs étrangers isolés équitablement répartie sur l'ensemble du territoire national.

C/ L'aide sociale aux personnes âgées et l'allocation personnalisée d'autonomie

Les crédits proposés pour le budget 2014 à ce titre représentent 14,07 % du budget total du Département (hors atténuations de produits), et s'établissent à 299,05 M€, contre 302,58 M€ en 2013, soit une diminution de 1,17 %.

Chapitres	LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
011	Charges à caractère général	7 959 000	7 198 926	-9,55%
65	Autres charges de gestion courante (y compris subventions)	151 715 000	156 998 000	3,48%
67	Dépenses exceptionnelles	10 000	10 000	0,00%
Sous-total aide sociale aux personnes âgées		159 684 000	164 206 926	2,83%
016	Allocation personnalisée d'autonomie - APA	142 900 000	134 842 000	-5,64%
Sous-total APA		142 900 000	134 842 000	-5,64%
TOTAL		302 584 000	299 048 926	-1,17%

L'essentiel des dépenses du chapitre 011 porte sur les frais d'aide ménagère et de foyers restaurants ouverts aux personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale à domicile. Cette baisse est liée à la diminution tendancielle du nombre de bénéficiaires observée depuis 2001, et à la mise en œuvre de la télégestion et de la facturation mensuelle (et non plus trimestrielle).

Les dépenses proposées au chapitre 65 incluent notamment les frais d'hébergement en établissements pour personnes âgées dépendantes, qui augmentent sous l'effet des ouvertures de structures (évolution détaillée ci-après, dans la présentation des dépenses par chapitre budgétaire).

L'inscription au BP 2014 sur le chapitre 016 est en diminution par rapport à 2013 de 5,64 %. Cette économie est permise par la réforme de la gestion de l'APA à domicile avec la mise en œuvre de la contribution des bénéficiaires dès la première heure, sans préjudice financier pour ces derniers.

D/ L'aide sociale aux personnes handicapées

Les crédits prévus à ce titre pour 2014 représentent 9,87 % du budget du Département (hors atténuations de produits) et s'établissent à 209,93 M€ contre 192,50 M€ en 2013, soit une augmentation de 9,06 %.

Chapitres	LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
011	Charges à caractère général	3 548 500	4 632 873	30,56%
65	Autres charges de gestion courante (y compris subventions)	188 940 000	205 285 600	8,65%
	<i>dont PCH</i>	<i>36 500 000</i>	<i>45 900 000</i>	<i>25,75%</i>
	<i>dont ACTP</i>	<i>20 000 000</i>	<i>19 700 000</i>	<i>-1,50%</i>
67	Charges exceptionnelles	10 000	15 000	50,00%
	TOTAL	192 498 500	209 933 473	9,06%

Cette évolution est essentiellement due à la montée en charge de la prestation de compensation du handicap (PCH), qui augmente de 9,40 M€ par rapport à l'inscription 2013 en raison de la hausse structurelle du nombre de bénéficiaires et de l'ouverture de nouvelles places (voir détail ci-après, dans la présentation par chapitre budgétaire).

E/ La participation du Département de Paris au financement du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) et de la carte Imagine'R

Depuis le 1^{er} juillet 2005, le financement du STIF est assuré principalement par la Région à hauteur de 51 % et par le Département de Paris à hauteur de 30,38%. La participation importante de Paris lui permet d'assumer son devoir de solidarité régionale en matière de développement des transports en commun, y compris de banlieue à banlieue. Depuis sa décentralisation, le STIF se mobilise pour moderniser en profondeur l'offre et les structures des transports en commun, priorité de la Région partagée et soutenue par la collectivité parisienne (offre de nuit, Noctilien, offres tarifaires, nouveau matériel roulant).

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Contribution au STIF	367 200 000	374 544 000	2,00%
Participation pour la carte Imagine'R	300 000	353 387	17,80%
PAM "Paris Accompagnement Mobilité"	13 627 000	13 627 000	0,00%
Bus de quartier	5 151 216	6 750 000	31,04%
TOTAL	386 278 216	395 274 387	2,33%

L'effort financier du Département de Paris au STIF est porté à 374,54 M€ au budget primitif 2014, contre 367,20 M€ au BP 2013 (+ 2,00 %).

Le Département de Paris contribue également, à hauteur de 0,35 M€, au financement de la carte Imagine'R.

Globalement, l'action du Département de Paris pour le fonctionnement des transports s'élève, s'il est tenu compte de la participation au dispositif « Paris Accompagnement Mobilité » (PAM) (à hauteur de 13,63 M€) et des dessertes par les autobus de quartier (6,75 M€), à 395,27 M€, ce qui représente 18,59 % du budget du Département (hors atténuations de produits).

Présentation par chapitre budgétaire

Les dépenses inscrites au budget primitif du Département sont ventilées par chapitre de la façon suivante :

A/ Les charges de personnel

Les charges de personnel au budget primitif 2014 du Département s'élèvent, hors charges imputées sur le PDI, à 233,40 M€ contre 229,73 M€ au BP 2013, soit une progression de 1,60 %.

En consolidant les budgets de la Ville et du Département, les dépenses de personnel s'élèvent à 2 221,98 M€, en progression de 3,44 % par rapport au budget primitif 2013 (2 148,16 M€). Elles représentent ainsi 29,92 % du budget de fonctionnement de la collectivité (hors atténuations de produits).

1 - Les dépenses de personnel *stricto sensu*

Ces charges recouvrent la rémunération des agents du Département, c'est-à-dire les dépenses de personnel *stricto sensu* pour un montant de 219,92 M€.

1-1 Les évolutions de rémunérations

La progression de la masse salariale est principalement liée à la refonte des grilles des agents de catégorie C (1,55 M€) décidée par le Gouvernement, à la hausse des cotisations CNRACL (1,3 M€). A cela s'ajoutent la hausse du remboursement transport et les évolutions individuelles de rémunération (Glissement Vieillesse Technicité).

Compte tenu des dispositions du PLF, aucune hausse n'est prévue concernant le point d'indice en 2014.

1-2 L'évolution en termes d'emplois

L'ensemble de ces éléments, relatifs aux emplois, est détaillé dans la délibération DF-DRH 26 G, « créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2014 ».

1-3 La présentation de la masse salariale

Le tableau ci-dessous retrace les inscriptions, selon la nomenclature M52, des différentes composantes des dépenses de personnel, intégrant les facteurs d'évolution décrits ci-dessus (cf. 1.1 et 1.2) :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Rémunération des personnels	136 595 700	140 646 500	2,97%
Emplois aidés	30 600 000	30 921 000	1,05%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	44 314 300	45 701 300	3,13%
Impôts et taxes	2 589 000	2 646 200	2,21%
TOTAL	214 099 000	219 915 000	2,72%

2- Les autres charges de personnel

Les autres charges de personnel sont inscrites à hauteur de 13,49 M€. Elles concernent essentiellement les compléments de traitement des agents municipaux mis à la disposition du Département (13,38 M€).

B/ Les dépenses de fonctionnement des services et des équipements

Le total des crédits inscrits à ce titre atteint 1 273,77 M€ en 2014 contre 1 252,77 M€ en 2013, en progression de 1,68 % (soit + 21,00 M€).

Les crédits regroupés sous ce poste de dépenses se répartissent en deux grandes catégories :

- les **charges à caractère général**, figurant au chapitre globalisé 011, qui sont affectées au fonctionnement des équipements publics et services ;
- les **autres charges de gestion courante**, inscrites au chapitre 65, qui regroupent l'ensemble des dépenses d'aide sociale, les diverses participations du Département à l'équilibre du budget d'autres collectivités ou organismes, ainsi que diverses participations obligatoires et subventions.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors contrats aidés)	1 252 767 848	1 273 768 222	1,68%
Charges à caractère général	89 670 619	91 491 336	2,03%
Autres charges de gestion courante	1 163 097 229	1 182 276 886	1,65%

1 - Les charges à caractère général (chapitre globalisé 011)

Les crédits affectés aux charges à caractère général passent de 89,67 M€ en 2013 à 91,49 M€ en 2014, soit une progression de 2,03 %.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
COMPTE 60 - Achats et variations de stocks	6 135 731	6 175 191	0,64%
COMPTE 61 - Services extérieurs	61 968 210	61 446 891	-0,84%
COMPTE 62 - Autres services extérieurs (hors article 621)	21 460 428	23 717 874	10,52%
COMPTE 63 - Impôts, taxes et versements assimilés (articles 635 et 637 uniquement)	106 250	151 380	42,48%
TOTAL	89 670 619	91 491 336	2,03%

1.1 - Achats et variations de stocks - compte 60

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Energie (natures 60611 à 60621)	1 503 300	1 373 985	-8,60%
Carburant (nature 60622)	89 100	159 177	78,65%
Autres fournitures	1 061 581	1 071 710	0,95%
<i>s/s total énergie, carburant, autres fournitures</i>	<i>2 653 981</i>	<i>2 604 872</i>	<i>-1,85%</i>
Produits pharmaceutiques (natures 60661 à 60668)	3 481 750	3 570 319	2,54%
TOTAL	6 135 731	6 175 191	0,64%

L'inscription sur ce compte passe de 6,14 M€ au budget primitif 2013 à 6,18 M€ au budget 2014. Cette progression porte sur l'achat de produits pharmaceutiques. Les dépenses d'énergie, de carburant et autres fournitures sont quant à elles en diminution (- 1,85 %), tout en tenant compte de l'impact du relèvement du taux de TVA à compter du 1^{er} janvier 2014.

1.2 - Services extérieurs - compte 61

Sur ce compte sont imputées les dépenses relatives aux locations et à l'entretien des bâtiments, terrains, mobiliers et matériels ainsi que les contrats de prestations de services avec des entreprises pour l'exécution d'un service public (article 611).

L'inscription est de 61,45 M€ contre 61,97 M€ en 2013, soit une baisse de 0,84 %.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Contrats de prestations de services avec des entreprises	41 304 480	39 376 925	-4,67%
Locations et charges locatives	9 224 036	10 644 632	15,40%
Entretiens (bâtiments, terrains, mobiliers, ...)	3 129 141	2 910 948	-6,97%
Maintenances	2 185 193	2 543 354	16,39%
Assurances	522 000	522 105	0,02%
Etudes	1 001 460	1 138 441	13,68%
Formations	4 290 000	3 976 288	-7,31%
Autres	311 900	334 198	7,15%
TOTAL	61 968 210	61 446 891	-0,84%

L'ouverture de nouveaux établissements pour l'aide sociale à l'enfance permet de réduire le nombre d'enfants actuellement hébergés à l'hôtel, et ainsi de diminuer le recours à des personnels intérimaires, ce qui se traduit par une baisse des dépenses de 4,67 % sur les contrats de prestations de services passés avec des entreprises.

Le compte locatif, centralisé par la Direction de l'Immobilier, de la logistique et des transports depuis 2012, augmente de 13,90 % et s'élève à 8,67 M€, impacté par l'indexation des loyers et charges mais également par de nouvelles prises à bail au 18 rue de la Convention (bâtiment de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé), 100 avenue de Suffren (CASPE 7-15) et 33 boulevard Kellerman (PAD 13).

Les dépenses d'études progressent de 0,14 M€, pour mener les diagnostics de territoire permettant le financement de travaux réalisés dans le cadre de l'Observatoire parisien pour l'insertion et la lutte contre l'exclusion.

1.3 - Autres services extérieurs - compte 62 (hors article 621)

Ce compte regroupe notamment les frais d'honoraires médicaux et paramédicaux (article 62261), de transports (articles 6245 et 6251), de postes et de télécommunications (articles 6261 et 6262) ainsi que le remboursement de frais à d'autres organismes (article 62878).

L'inscription sur cette catégorie de dépenses s'élève à 23,72 M€, soit une hausse de 2,26 M€.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 360 700	4 754 650	9,03%
Publicité, publications, relations publiques	553 711	648 582	17,13%
Transports de biens et transports collectifs	2 841 500	3 105 318	9,28%
Déplacements et missions	1 652 000	1 975 432	19,58%
Frais postaux et de télécommunications	946 000	1 009 080	6,67%
Divers	11 106 517	12 224 812	10,07%
TOTAL	21 460 428	23 717 874	10,52%

Les rémunérations et honoraires incluent essentiellement les honoraires médicaux et paramédicaux financés dans le cadre de la planification familiale ; ceux-ci sont en hausse de 0,34 M€ par rapport au BP 2013, pour tenir compte de la dépense constatée au CA 2012.

Les frais de publicité et de publications augmentent de 17,13 % du fait de la hausse de l'inscription relative aux publications d'appels à la concurrence, dans le cadre des passations de marchés (+ 0,03 M€), ainsi qu'aux publications diverses de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (+ 0,08 M€).

Les dépenses liées aux transports de biens et collectifs concernent principalement le transport des enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (autocars, ramassage scolaire, taxis, ambulances, etc.). La progression de ces charges de 9,28 % s'explique également par un recalage par rapport à la dépense constatée en 2012 et prévue en 2013.

Les frais de déplacements et de missions comprennent notamment le remboursement des indemnités kilométriques des assistants familiaux employés par le Département. Ces frais sont en augmentation dans la mesure où le nombre de journées d'hébergement de jeunes en placement familial départemental est en progression structurelle (+ 6 998 journées de placement constatées en 2012).

Sur les autres dépenses diverses est prévue une inscription de 8,63 M€ (contre 8,30 M€ en 2013) au titre du remboursement au CASVP, par la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, des frais de personnels et des charges de fonctionnement pour la gestion des activités du service social polyvalent sur certains arrondissements - la délégation de cette compétence étant totale pour les 7, 8, 9, 10, 11, 16 et 17èmes arrondissements, partagée pour les 12, 18 et 19èmes arrondissements. La hausse de cette dépense est mécanique, celle-ci étant principalement constituée de charges de personnel.

1.4 - Impôts, taxes et versements assimilés - compte 63

Sur ce compte sont inscrits divers impôts, notamment les impôts fonciers. Le montant des crédits inscrit de 0,15 M€ progresse de 0,04 M€, cette légère hausse portant sur les impôts acquittés au titre des équipements à vocation sociale et médico-sociale, et se décompose de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Taxes foncières	37 300	52 726	41,36%
Autres impôts locaux	60 450	84 735	40,17%
Droits d'enregistrement et de timbre	3 000	8 419	180,63%
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 500	5 500	0,00%
TOTAL	106 250	151 380	42,48%

2 - Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante représentent 54,86 % de l'ensemble du budget de fonctionnement du Département (hors atténuations de produits) et s'élèvent à 1 182,28 M€. Elles sont en croissance de 1,65 % par rapport au budget primitif 2013.

Le tableau ci-après présente la répartition de ces dépenses ainsi que leurs évolutions :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Autres charges de gestion courante	1 163 218 229	1 182 276 886	1,65%
<u>Aides sociales</u>	<u>680 939 500</u>	<u>688 545 858</u>	<u>1,12%</u>
Aide sociale à l'enfance	324 166 000	310 264 158	-4,29%
Aide sociale aux personnes handicapées	187 965 000	204 395 600	8,74%
Aide sociale aux personnes âgées	151 025 000	156 308 000	3,50%
Autres aides sociales	17 783 500	17 578 100	-1,16%
Participation au STIF	367 200 000	374 544 000	2,00%
Fonds de solidarité logement	19 850 000	19 850 000	0,00%
<u>Dotations de fonctionnement des collèges</u>	<u>36 095 790</u>	<u>38 286 630</u>	<u>6,07%</u>
collèges publics	18 568 640	19 997 870	7,70%
collèges privés	17 527 150	18 288 760	4,35%
Subventions (autres qu'au titre de l'aide sociale)	33 306 939	34 442 011	3,41%
<u>Autres charges de gestion courante</u>	<u>25 826 000</u>	<u>26 608 387</u>	<u>3,03%</u>
IIBRBS et ententes sportives	12 700 000	12 700 000	0,00%
Autres charges	13 126 000	13 908 387	5,96%

2.1 – Aide sociale (dont subventions)

L'aide sociale légale représente 58,21 % de l'ensemble des autres charges de gestion courante (contre 53,88 % au BP 2013). Le montant inscrit au budget 2014 est de 688,55 M€ contre 680,94 M€ au budget primitif 2013, et est en progression de 1,12 %.

Elle recouvre principalement les frais d'hébergement et autres prises en charge au titre de :

- l'aide sociale à l'enfance (310,26 M€) ;
- l'aide sociale aux personnes handicapées (204,40 M€) ;
- l'aide sociale aux personnes âgées (156,31 M€).

2.1.1 – Aide sociale à l'enfance

Les crédits du chapitre 65 destinés à l'aide sociale à l'enfance recouvrent l'ensemble des allocations, en fonction du nombre d'enfants concernés, destinées aux enfants et aux familles en difficulté (article 65111), les bourses et dots (articles 6513 et 6518), les frais

d'hébergement (articles 65222 et 65223), les frais d'hospitalisation (article 6523) ainsi que les participations financières à l'action des clubs et équipes de prévention (article 6563).

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Allocations destinées aux enfants et aux familles en difficulté (nature 65111)	8 000 000	7 700 000	-3,75%
Bourses et dots (natures 6512, 6513 et 6518)	30 265 000	28 965 000	-4,30%
Frais d'hébergement (652)	251 680 000	239 190 000	-4,96%
Frais d'hospitalisation (nature 6523)	205 000	205 000	0,00%
Action des clubs et équipes de prévention (nature 6526)	25 336 000	24 599 000	-2,91%
Frais divers	8 680 000	9 605 158	10,66%
TOTAL	324 166 000	310 264 158	-4,29%

Ces crédits s'élèvent au titre de l'année 2014 à 310,26 M€, et sont en diminution de 4,29 % par rapport au budget primitif 2013. Cette diminution porte essentiellement sur les frais d'hébergement en établissements médico-sociaux, qui passent de 251,68 M€ en 2013 à 239,19 M€ en 2014, du fait de réformes structurelles engagées sur le secteur rendues possibles notamment par l'entrée en vigueur de la circulaire du 31 mai 2013 qui organise la répartition équitable des mineurs étrangers isolés sur le territoire national.

Par ailleurs, les aides versées par le CASVP au titre des dépenses d'hébergement d'urgence des familles en difficulté (financement des prises en charge hôtelières) sont inscrites pour un montant de 28,97 M€ contre 30,27 M€ au BP 2013 ; l'économie de 4,30 % est permise par la réduction du coût des nuitées à l'hôtel grâce au conventionnement avec le Samu Social de Paris pour la réservation de chambres d'hôtel pour les familles avec enfants (délibération du Conseil de Paris 2013 429 G de juillet 2013) qui permettra de décharger les travailleurs sociaux de cette tâche administrative.

Les montants prévus au titre des bourses et dots sont ajustés en fonction de l'exécution constatée en 2012, ce qui explique la diminution par rapport au BP 2013.

Enfin, l'inscription au titre des actions menées par les clubs et équipes de prévention s'élève à 24,60 M€ contre 25,34 M€ au BP 2013 ; ces dépenses sont stables, la diminution de 2,91 % étant liée à un effet de périmètre, avec le transfert de deux dispositifs (« Paris Ados Services » et « Cap Alesia ») de cette nature 6526 vers la nature « frais divers ».

2.1.2 – Aide sociale aux personnes handicapées

Les crédits du chapitre 65 destinés à l'aide sociale aux personnes handicapées s'établissent à 204,40 M€ en 2014 contre 187,97 M€ en 2013. Cette rubrique recouvre essentiellement la prise en charge des frais de séjour des personnes handicapées en établissement et le versement d'allocations.

Ces crédits sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Allocations (nature 6511 déclinée)	56 500 000	65 600 000	16,11%
Frais d'hébergement en familles d'accueil (nature 6522)	2 400 000	2 400 000	0,00%
Frais d'hébergement en établissements (nature 6524 déclinée)	115 600 000	122 100 000	5,62%
Participations (nature 6568)	13 465 000	14 295 600	6,17%
TOTAL	187 965 000	204 395 600	8,74%

Les principaux postes d'augmentation sont les suivants :

- la prestation de compensation du handicap (PCH), qui passe de 36,50 M€ au BP 2013 à 45,90 M€ au BP 2014 : la progression du nombre de bénéficiaires de la PCH est constante. La présente inscription repose sur une hypothèse de hausse du nombre de bénéficiaires de 9 % en 2014 (3 827 bénéficiaires). L'inscription au titre de l'allocation compensatrice tierce-personne (ACTP) est quasiment stable par rapport à 2013, passant de 20,00 M€ à 19,70 M€.
- les frais d'hébergement en établissements : l'augmentation de l'inscription proposée de 6,50 M€ s'explique essentiellement par l'ouverture de nouvelles structures en 2013 (effet en année pleine), ainsi que par les ouvertures prévues en 2014 (103 places supplémentaires étant programmées).

2.1.3 – Aide sociale aux personnes âgées

Les crédits du chapitre 65 dévolus à l'aide sociale aux personnes âgées s'établissent à 156,31 M€ en 2014, contre 151,03 M€ en 2013.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Allocations (natures 65113 et 65114)	77 000	77 000	0,00%
Frais d'hébergement en familles d'accueil (nature 65221)	50 000	50 000	0,00%
Frais d'hébergement en établissements (nature 65243)	139 950 000	145 000 000	3,61%
Frais d'hospitalisation (nature 6523)	5 000	5 000	0,00%
Participations (nature 6568)	10 525 000	10 758 000	2,21%
Frais divers	418 000	418 000	0,00%
TOTAL	151 025 000	156 308 000	3,50%

Cette rubrique recouvre essentiellement les frais d'hébergement en établissements médico-sociaux (article 65243), qui augmentent de 3,61 % sous l'effet en année pleine des places en cours de réalisation et des ouvertures de nouvelles structures prévues au nouveau schéma pour la période 2012-2016.

2.1.4 – Autres aides sociales

Cette rubrique regroupe diverses allocations et participations imputées au chapitre 65. Elle s'élève à 17,58 M€ en 2014 contre 17,78 M€ en 2013. L'essentiel de l'inscription concerne la santé (2,32 M€), les autres interventions sociales (6,79 M€) et la protection maternelle et infantile (6,97 M€).

2.2 – La participation du Département au STIF

La participation prévisionnelle du Département de Paris au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) est fixée à 374,54 M€ au BP 2014, soit une progression de 2,00 % par rapport au BP 2013, ce qui permettra de poursuivre la modernisation en profondeur de l'offre et des structures des transports en commun, priorité de la Région partagée et soutenue par la collectivité parisienne. Le budget 2014 du STIF sera présenté et voté au conseil d'administration, au sein duquel la collectivité parisienne est représentée, le 11 décembre 2013.

2.3 – Fonds solidarité logement

En application de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées a été élaboré et mis en œuvre par l'Etat et le Département. Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), créé à cet effet, prend en charge les mesures d'accompagnement social des personnes bénéficiant de ce plan.

L'article 65 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré intégralement le FSL au Département, à compter du 1^{er} janvier 2005, et élargi les aides aux impayés d'énergie (jusqu'à présent gérés par le CASVP), d'eau, de téléphone et à l'aide à la médiation locative (AML).

Le budget primitif 2014 prévoit la reconduction du budget primitif 2013, soit 19,85 M€, permettant le financement des différents dispositifs d'aide au logement préventifs et curatifs.

2.4 – Dotation de fonctionnement des collèges

Cette rubrique regroupe l'ensemble des dotations versées aux collèges publics et privés (articles 65511 et 65512).

Ces dotations sont prévues à hauteur de 38,29 M€ au budget 2014 contre 36,10 M€ en 2013, soit une progression de 6,07 %.

Le tableau ci-après présente la répartition des dotations entre les établissements publics et privés :

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Collèges publics (nature 65511)	18 568 640	19 997 870	7,70%
Collèges privés (nature 65512)	17 527 150	18 288 760	4,35%
TOTAL	36 095 790	38 286 630	6,07%

Au sein de cette enveloppe, la participation pour les collèges publics augmente de 7,70 %, pour tenir compte de l'ouverture et de la montée en charge de différents collèges.

La participation pour les collèges privés est en hausse de 4,35 % compte tenu de la révision à la hausse du forfait d'externat ainsi que de la contribution forfaitaire des dépenses de rémunérations des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS).

2.5 – Subventions

L'article 657 retrace les subventions de fonctionnement, qu'elles soient attribuées à des organismes publics ou à des personnes de droit privé. Les subventions exceptionnelles de

fonctionnement figurent à l'article 674 et sont évoquées *infra*, dans la partie de ce rapport relative aux charges exceptionnelles.

L'enveloppe des subventions, hors subventions au titre de l'aide sociale (voir ci-dessus) et hors RSA (chapitre 017), est stabilisée à 34,44 M€ au BP 2014, contre 33,31 M€ au BP 2013 (+ 3,41 %). Elle se répartit par secteur de la façon suivante :

Domaines d'intervention	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Développement économique et emploi	11 112 000	10 342 000	-6,93%
Action sociale (santé)	5 205 000	5 870 000	12,78%
Affaires culturelles	4 000 000	4 500 000	12,50%
Affaires scolaires	278 500	290 000	4,13%
Transports	3 450 439	3 450 000	-0,01%
Ressources humaines	2 265 000	2 117 200	-6,53%
Petite enfance	1 303 000	1 220 000	-6,37%
Urbanisme	1 009 000	1 009 000	0,00%
Divers	4 684 000	5 643 811	20,49%
TOTAL	33 306 939	34 442 011	3,41%

Les subventions allouées au secteur culturel progressent de 0,50 M€ sous l'effet d'un transfert de la Ville vers le Département dans le cadre de la création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison des métallos », neutre budgétairement.

Les subventions allouées au secteur du développement économique et de l'emploi diminuent de 6,93 %, cette diminution portant notamment sur les subventions aux associations animant des incubateurs et des pépinières (- 0,35 M€), une partie des subventions dans ce domaine étant non-reconductibles puisqu'elles ont vocation à financer un projet identifié.

Les subventions diverses portent essentiellement sur le financement des charges de restauration des collèges dits « autonomes » (c'est-à-dire non desservie par une Caisse des Ecoles), dont le montant est fixé à 4,51 M€ au BP 2014 contre 3,46 M€ au BP 2013.

2.6 - Autres charges de gestion courante

Ces dépenses comprennent, outre les participations du Département au budget de l'institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) et des stades interdépartementaux, les indemnités des conseillers de Paris (articles 6532 et 6533), les bourses destinées aux stagiaires du programme départemental d'aide à l'emploi (article 6513) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables (article 654).

Globalement, les autres charges de gestion courante passent de 25,83 M€ en 2013 à 26,61 M€ en 2014.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
IIBRBS et ententes sportives	12 700 000	12 700 000	0,00%
Autres participations	13 126 000	13 908 387	5,96%
TOTAL	25 826 000	26 608 387	3,03%

Les participations pour un montant de 12,70 M€ (stables par rapport à 2013) seront inscrites à destination, principalement :

- de l'institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS),
- des terrains de sports et stades interdépartementaux.

Les autres charges comprennent notamment : 0,62 M€ pour le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ; 5,10 M€ au titre des indemnités des élus départementaux ; le remboursement à la ville d'un prorata sur les frais de fonctionnement des groupes d'élus (1,53 M€), ainsi que l'inscription au titre des pertes sur créances irrécouvrables.

C/ Les allocations RSA et actions d'insertion et de formation des allocataires (chapitre globalisé 017)

L'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit l'imputation des dépenses afférentes au revenu de solidarité active (RSA) sur le chapitre globalisé 017. Ce chapitre comprend, d'une part les crédits destinés aux versements des allocations et, d'autre part, les actions d'insertion et de formation des allocataires.

LIBELLES	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Allocations	309 200 000	324 800 000	5,05%
Programme départemental d'insertion	61 000 000	55 400 000	-9,18%
Contrats d'insertion	7 000 000	7 000 000	0,00%
Remises gracieuses	800 000	200 000	-75,00%
TOTAL	378 000 000	387 400 000	2,49%

1 - Les allocations RSA

Comme précisé précédemment, la prévision proposée au budget primitif 2014 est de 325,00 M€, en se basant sur une hypothèse de 63 000 bénéficiaires. La ventilation entre la part allocations et la part remises gracieuses a été ajustée en fonction des dépenses constatées en 2013.

2 - Les actions d'insertion et de formation des allocataires (Programme départemental d'insertion)

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la collectivité parisienne s'investit fortement pour favoriser l'insertion et le retour ou l'accès à l'emploi des allocataires du RSA et parvenir à 9 000 retours à l'emploi par an, notamment par la formation et l'aide à la création d'activité. L'inscription s'élève à 55,40 M€, la diminution de 5,60 M€ étant liée à des effets de transferts détaillés plus haut. L'effort financier en faveur des Parisiens demeure donc inchangé pour 2014 avec 61 M€ au global.

3 - L'accompagnement dans l'emploi

Dans le cadre de l'insertion des bénéficiaires du RSA, plusieurs actions sont mises en œuvre pour les accompagner dans l'emploi :

- les contrats d'avenir qui, bien que figurant au chapitre 65 et non au chapitre 017, sont intégrés à ce thème en complément des actions en faveur de ces personnes ;
- les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ;
- les contrats initiative-emploi (CIE) mis en œuvre depuis 2010.

Le montant global inscrit pour ces contrats d'insertion est de 7,00 M€.

D/ L'allocation personnalisée d'autonomie (chapitre globalisé 016)

La M52 prévoit que les dépenses afférentes à l'allocation personnalisée d'autonomie sont regroupées sur le chapitre globalisé 016.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, toute personne âgée d'au moins 60 ans résidant en France et qui se trouve dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie a droit à une allocation – l'Allocation Personnalisée d'Autonomie – permettant une prise en charge adaptée à ses besoins.

Cette allocation est accordée par le Président du Conseil Général, sur proposition d'une commission d'attribution. Le financement de l'APA est assuré par les départements, pour l'essentiel, ainsi que par le CNSA, alimenté par une fraction de la CSG (0,1 point) et une participation des régimes obligatoires d'assurance vieillesse.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses de l'APA :

LIBELLES	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
APA à domicile	84 700 000	76 800 000	-9,33%
APA versée à l'établissement	55 100 000	55 600 000	0,91%
Fonctionnement courant	3 100 000	2 442 000	-21,23%
TOTAL	142 900 000	134 842 000	-5,64%

Globalement, ces dépenses sont inscrites à hauteur de 134,84 M€ en 2014 contre 142,90 M€ en 2013, soit une diminution de 5,64 %. Cette économie est permise par la réforme de la gestion de l'APA à domicile avec la mise en œuvre de la contribution des bénéficiaires dès la première heure, sans préjudice financier pour ces derniers, à la mise en œuvre de la télégestion et de la facturation mensuelle (et non plus trimestrielle).

E/ Les charges financières

Les charges financières sont imputées en M52 sur le chapitre 66. Une somme de 0,10 M€ est maintenue à titre conservatoire, le Département n'ayant pas souscrit d'emprunt.

F/ Les charges exceptionnelles

Cette rubrique recouvre principalement les titres annulés (article 673), les amendes fiscales et pénales (article 6712) les dots et prix (article 6713) ainsi que diverses charges exceptionnelles (articles 6718 et 678). Pour 2014, l'inscription est de 2,77 M€, soit une diminution de 26,00 % par rapport à 2013 portant principalement sur les annulations de titres sur exercices antérieurs.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 000	25 000	25,00%
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 000	1 200 000	-40,00%
Autres charges exceptionnelles	1 729 600	1 549 600	-10,41%
	3 749 600	2 774 600	-26,00%

G/ Les prélèvements sur ressources

Sous cette rubrique sont regroupées les dotations aux amortissements ainsi que le virement à la section d'investissement.

1 - Les dotations aux amortissements

L'amortissement des immobilisations se traduit par une opération d'ordre budgétaire équilibrée dans la mesure où elle se traduit par une dépense de fonctionnement (dotation aux amortissements) et une recette d'investissement.

Une inscription de 85,10 M€ est prévue pour les dotations aux amortissements.

2 - Le virement à la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente l'autofinancement proprement dit, pouvant être dégagé au titre de l'exercice considéré. L'inscription proposée à hauteur de 35,00 M€ correspond à l'autofinancement permettant de couvrir une partie des dépenses de la section d'investissement du budget du Département de Paris.

H/ Les atténuations de produits

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, il était prévu que les collectivités bénéficiaires de la réforme devraient reverser l'excédent constaté au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), au profit des collectivités dont les recettes auraient diminué du fait de cette réforme. Ainsi, l'inscription proposée sur le budget général pour la contribution au FNGIR en 2014 est de 892,18 M€ (contre 892,00 M€ en 2013) au titre des excédents agrégés Ville et Département.

Par ailleurs, le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux vise à redistribuer une fraction de ces droits au bénéfice des départements les plus pauvres. A ce titre, l'inscription proposée est de 67,50 M€ en 2014 (contre 86,50 M€ en 2013).

Les dépenses dues au titre du fonds de péréquation de la CVAE, entré en vigueur en 2013, devraient s'élever à 18,42 M€, en l'état actuel des dispositions prévues au PLF pour 2014.

Enfin, à compter du 1^{er} janvier 2014 est créé un nouveau fonds de péréquation (FDRIF) auquel Paris devrait participer à hauteur de 25,00 M€. A l'instar du FSRIF communal, le projet de loi d'affirmation des métropoles a prévu la création d'un fonds de soutien dédié aux départements de la région Ile-de-France de 60 M€ en 2014. Les modalités de répartition de ce fonds seront définies dans la loi de finances pour 2014.

LIBELLE	BP 2013	BP 2014	% / BP 2013
FNGIR	892 000 000	892 179 570	0,02%
Fonds de péréquation des DMTO	86 500 000	67 500 000	-21,97%
Fonds de péréquation de la CVAE	19 600 000	18 415 659	-6,04%
Fonds des Départements de la RIF	0	25 000 000	
Divers	300 000	300 000	0,00%
	998 400 000	1 003 395 229	0,50%

I/ Les dépenses imprévues

Les crédits votés sur le chapitre 022 à hauteur de 2,50 M€ permettent d'abonder, sur arrêté de l'exécutif en cours d'exercice, n'importe quel article pour faire face à une dépense imprévue. Les virements exécutés à partir de ce chapitre sont détaillés dans la plus proche décision modificative qui intervient après la prise de l'arrêté.

3^{EME} PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATION

PROJET DE DELIBÉRATION DF 2013 23G 1^{ère}

Relatif au budget d'investissement pour 2014

- * - * - * -

**LE CONSEIL DE PARIS
SIEGEANT EN FORMATION DE CONSEIL GÉNÉRAL**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le projet de budget d'investissement du Département de Paris pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1^{ère} commission ;

D É L I B È R E

Article 1 : Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2014 est arrêté comme suit :

- à la somme de **1 465 022 247,90 €** en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de **289 549 608,00 €** en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2014, Monsieur le Président du Conseil Général siégeant en formation de Conseil Général reçoit la délégation du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 31 229 608,00 € ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

Le Département de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 40 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8% ;
- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Monsieur le Président du Conseil Général est autorisé à effectuer les mises à jour d'un programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin.

Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé, en ce qui concerne les mises à jour du programme EMTN, les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2014 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités, à déléguer sa signature au Directeur des Finances, au Directeur adjoint des Finances, au Sous-directeur du Budget et au Chef du Bureau F7-Gestion financière de la Ville de Paris.

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2014)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	520 633,30	0,14
10000	Ressources humaines	106 055,36	0,00
12000	Achats	100 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	355 219,92	0,00
21000	Patrimoine et architecture	4 785 562,36	879 749,03
30000	Familles et petite enfance	10 609 215,39	217 729,00
34000	Action sociale, enfance et santé	71 950 902,54	13 532 716,00
40000	Affaires culturelles	1 128 527,77	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	9 000 000,91	10 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	530 627,29	0,00
65000	Logement et habitat	838 659,63	0,00
80000	Affaires scolaires	158 119 481,98	16 208 490,00
88000	Jeunesse et sports	270 000,00	0,00
Missions organiques		258 314 886,45	40 838 684,17
90001	Etudes	1 188 188,64	50 000,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	81 828 350,76	250 000,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	298 285,77	0,00
90004	Opérations sous mandat	6 521 455,36	0,00
90005	Schéma directeur informatique	6 545 821,75	9 979 675,00
90006	Compte foncier	11 944 924,58	5 000 000,00
90007	Avances de trésorerie	4 184 388,00	0,00
90010	Subventions d'équipement	1 091 641 908,99	751 748 859,31
90011	Avances sur marchés	2 554 037,60	65 000,00
Missions transversales		1 206 707 361,45	767 093 534,31
TOTAL GENERAL		1 465 022 247,90	807 932 218,48

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE			295 000,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (Y COMPRIS PROGRAMMES)(8)	1 354 300,00		978 203,00		
204	Subventions d'équipement versées (8)	172 490 750,00		160 271 311,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	3 838 990,00		2 779 752,00		
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4) (8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	51 986 696,00		34 478 574,00		
Total des dépenses d'équipement		229 670 736,00		198 802 840,00		
10	DOTATIONS, FONDIS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREAICES RATTACHEES	750 000,00		500 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)	750 000,00		3 844 388,00		
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00		1 000 000,00		
Total des dépenses financières		2 500 000,00		5 344 388,00		
45..1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	7 342 000,00		5 202 380,00		
Total des dépenses réelles d'investissement		239 512 736,00		209 349 608,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	71 000 000,00		76 700 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	5 426 763,00		3 500 000,00		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		76 426 763,00		80 200 000,00		
TOTAL		315 939 499,00		289 549 608,00		
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						=

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	115 600 000,00		109 000 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)	37 794 236,00		31 229 608,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)			1 000 000,00		
Total des recettes d'équipement		153 394 236,00		141 229 608,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1068)	10 000 000,00		10 000 000,00		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFÉRABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)	118 500,00				
024	PRODUIT DES CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		10 118 500,00		10 000 000,00		
45..2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)			14 720 000,00		
Total des recettes réelles d'investissement		163 512 736,00		165 949 608,00		
021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	60 000 000,00		35 000 000,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	87 000 000,00		85 100 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	5 426 763,00		3 500 000,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		152 426 763,00		123 600 000,00		
TOTAL		315 939 499,00		289 549 608,00		
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						=

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	DEPENSES REELLES	5 500 000,00	2 916 000,00	250 000,00	26 381 215,00	1 502 893,00	9 303 891,00
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				773 530,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)				2 450,00		4 238 400,00
275	Dépôts et cautionnements versés						
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00					
266	Autres formes de participation	500 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	500 000,00					
	Equipements départementaux	2 750 000,00	2 916 000,00	250 000,00	15 305 235,00	344 500,00	3 431 784,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	500 000,00	150 000,00		18 139,00		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		240 064,00		20 000,00		
218	Autres immobilisations corporelles	750 000,00	670 000,00		600 752,00	80 000,00	160 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 500 000,00	856 000,00	250 000,00	14 666 344,00	189 500,00	3 271 784,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		999 936,00				
216	Collections et œuvres d'art					75 000,00	
	Equipements non départementaux (compte 204)	750 000,00			10 300 000,00	1 158 393,00	1 633 707,00
204	Subventions d'équipement versées	750 000,00			10 300 000,00	1 158 393,00	1 633 707,00
	DEPENSES D'ORDRE	80 200 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	76 700 000,00					
	RECETTES REELLES	41 229 608,00			19 800 000,00		1 420 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				6 000 000,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				500 000,00		
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				13 300 000,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)						1 420 000,00
132	Subventions d'équipement non transférables						
131	Subventions d'équipement transférables						
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	10 000 000,00					
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	31 229 608,00					
	RECETTES D'ORDRE	123 600 000,00					
	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35 000 000,00					
021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35 000 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	85 100 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	68 845 000,00					
281	Amortissement des immobilisations corporelles	16 255 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 500 000,00					
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	500 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	3 000 000,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT**

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aména- -ment et environne- -ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
35 189 609,00			295 000,00		103 200 000,00	13 927 000,00	10 884 000,00	209 349 608,00	
								773 530,00	455
188 000,00								4 428 850,00	458
3 344 388,00								3 344 388,00	275
								1 000 000,00	020
								500 000,00	266
								500 000,00	272
11 525 010,00			295 000,00		1 600 000,00		114 000,00	38 531 529,00	
50 000,00								718 139,00	203
								260 064,00	205
424 000,00			25 000,00				20 000,00	2 729 752,00	218
11 051 010,00			270 000,00		1 600 000,00		94 000,00	33 748 638,00	231
								999 936,00	232
								75 000,00	216
20 132 211,00					101 600 000,00	13 927 000,00	10 770 000,00	160 271 311,00	
20 132 211,00					101 600 000,00	13 927 000,00	10 770 000,00	160 271 311,00	204
								80 200 000,00	
								3 500 000,00	
								76 700 000,00	
3 200 000,00					100 000 000,00	300 000,00		165 949 608,00	
								6 000 000,00	133
500 000,00								1 000 000,00	238
								13 300 000,00	455
								1 420 000,00	458
2 700 000,00						300 000,00		3 000 000,00	132
					100 000 000,00			100 000 000,00	131
								10 000 000,00	102
								31 229 608,00	164
								123 600 000,00	
								35 000 000,00	
								35 000 000,00	021
								85 100 000,00	
								68 845 000,00	280
								16 255 000,00	281
								3 500 000,00	
								500 000,00	102
								3 000 000,00	203

PROJET DE DELIBÉRATION 2013 DF 23G 2^{ème}

Relatif au budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2014

**LE CONSEIL DE PARIS
SIEGEANT EN FORMATION DE CONSEIL GÉNÉRAL**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du _____ présenté par M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général relatif au budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE au nom de la 1^{ère} commission ;

D É L I B È R E

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2014 est arrêté comme suit :

- Dépenses3 158 280 051,00 €
- Recettes3 158 280 051,00 €

Ces dépenses et ces recettes sont réparties conformément aux états annexés (vues d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation fonctionnelle).

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	89 670 619,00		91 491 336,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	229 729 000,00		233 400 000,00		
014	ATTENUATION DE PRODUITS	998 400 000,00		1 003 395 229,00		
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	900 000,00		800 000,00		
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTOHOMIE	142 900 000,00		134 842 000,00		
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	377 100 000,00		386 600 000,30		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SAUF 6586) (5)	1 161 564 229,00		1 180 743 886,00		
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 533 000,00		1 533 000,00		
Total des dépenses de gestion courante		3 001 796 848,00		3 032 805 451,30		
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00		100 000,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	3 749 600,00		2 774 600,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)					
022	Dépenses imprévues	2 420 000,00		2 499 999,70		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 008 066 448,00		3 038 180 051,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	60 000 000,00		35 000 000,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	87 000 000,00		85 100 000,00		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		147 000 000,00		120 100 000,00		
TOTAL		3 155 066 448,00		3 158 280 051,00		
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
013	ATTENUATION DE CHARGES (6)	315 000,00		495 000,00		
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	3 400 000,00		2 500 000,00		
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTOHOME	13 780 000,00		15 000 000,00		
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	269 163 691,00		267 567 554,00		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	640 000,00		579 999,70		
73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	772 150 000,00		887 884 184,00		
731	Impositions directes	1 179 243 719,00		1 153 543 037,00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)	743 486 538,00		652 208 632,30		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	100 649 500,00		100 629 943,00		
Total des recettes de gestion courante		3 082 828 448,00		3 080 408 350,00		
76	PRODUITS FINANCIERS	968 000,00		1 161 701,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)	270 000,00		10 000,00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 084 066 448,00		3 081 580 051,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	71 000 000,00		76 700 000,00		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		71 000 000,00		76 700 000,00		
TOTAL		3 155 066 448,00		3 158 280 051,00		
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						=

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.
---	--

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
 (5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.
 (6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	DEPENSES REELLES	1 008 317 228,70	88 778 733,00	900 000,00	94 313 193,00	11 338 400,00	57 449 619,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 272 490,00		179 103,00	33 000,00	3 826 301,00
611	Contrats de prestations de services		694 000,00			45 000,00	541 930,00
613	Locations		7 728 000,00		110 813,00	105 000,00	1 229 324,00
614	Charges locatives et de copropriété		942 000,00		12 333,00		50 000,00
615	Entretien et réparations		1 925 000,00		2 132 090,00	128 000,00	482 838,00
616	Primes d'assurances		520 000,00				
617	Études et recherches	400 000,00	5 000,00		65 880,00		85 142,00
618	Divers		1 050 000,00		15 600,00	6 000,00	36 731,00
621	Personnel extérieur au service		13 429 400,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		170 300,00		42 096,00		3 043 934,00
623	Publicité, publications, relations publiques		65 000,00		62 355,00	92 100,00	39 886,00
625	Déplacements et missions		9 000,00		82 000,00	500,00	91 500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		550 000,00		31 000,00		
628	Divers		651 843,00	900 000,00	83 755,00	4 000,00	394 831,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		955 700,00		833 800,00		579 000,00
6411	Personnel titulaire		10 358 400,00		30 944 700,00		17 803 600,00
6413	Personnel non titulaire		21 200,00		1 149 200,00		2 094 800,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		39 200,00		634 200,00		1 801 200,00
6416	Emplois aidés		28 188 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		3 412 800,00		13 692 100,00		8 559 800,00
647	Autres charges sociales		419 000,00		464 500,00		227 300,00
648	Autres charges de personnel		608 200,00		502 700,00		295 000,00
651	Aides à la personne		130 000,00				
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 360 000,00				
655	Contributions obligatoires		592 000,00		38 286 630,00		
657	Subventions		4 529 200,00		4 741 811,00	4 500 000,00	7 090 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 533 000,00				170 000,00
668	Autres charges financières		100 000,00				
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	1 520 000,00				
624	Transports de biens et transports collectifs				39 160,00		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				7 367,00	7 400,00	21 502,00
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation				200 000,00	217 400,00	30 000,00
656	Participations					6 200 000,00	8 955 000,00
6412	Assistants maternelles						
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00					
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
022	Dépenses imprévues	2 499 999,70					
654	Pertes sur créances irrécouvrables	800 000,00					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 200 000,00					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	1 003 395 229,00					
	DEPENSES D'ORDRE	120 100 000,00					
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	35 000 000,00					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	35 000 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRAFIC ENTRE SECTIONS	85 100 000,00					
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	85 100 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
829 784 190,00	800 000,00	137 160 300,00	386 600 000,30	6 500 000,00	1 279 000,00	395 274 387,00	19 685 000,00	3 038 180 051,00	
828 997,00			268 700,00		35 300,00			6 443 891,00	606
20 118 495,00			13 985 652,00			16 900 000,00	1 077 500,00	53 362 577,00	611
431 117,00			1 104 909,71					10 709 163,71	613
26 045,00			263 515,34		10 000,00			1 303 893,34	614
762 774,00			84 510,00		23 600,00			5 538 812,00	615
2 105,00								522 105,00	616
407 419,00			50 000,00		175 000,00			1 188 441,00	617
252 155,00			2 864 764,00				2 950 000,00	7 175 250,00	618
								13 429 400,00	621
1 498 320,00		1 367 520,00	20 000,00					6 142 170,00	622
359 241,00			158 000,00				30 000,00	806 582,00	623
1 781 432,00		11 000,00	20 000,00					1 995 432,00	625
428 080,00			155 000,00					1 164 080,00	626
10 071 383,00		1 074 480,00	2 475 000,00				90 000,00	15 745 292,00	628
1 095 000,00		39 500,00	88 000,00					3 591 000,00	633
33 155 500,00		1 616 500,00	3 582 000,00					97 460 700,00	6411
452 900,00			12 000,00					3 730 100,00	6413
324 600,00			20 000,00					2 819 200,00	6414
								28 188 000,00	6416
20 780 600,00		611 000,00	1 220 000,00					48 276 300,00	645
1 312 900,00		16 300,00	8 000,00				2 602 200,00	5 050 200,00	647
444 200,00		24 000,00	50 000,00				67 800,00	1 991 900,00	648
102 796 000,00	800 000,00	132 400 000,00	333 801 622,00				1 600 000,00	571 527 622,00	651
								7 360 000,00	653
20 552 015,00						374 544 000,00		433 974 645,00	655
2 739 700,00			3 859 906,00		1 009 000,00	3 450 000,00	10 342 000,00	42 261 617,00	657
								1 703 000,00	658
								100 000,00	668
9 600,00								1 549 600,00	678
3 066 158,00								3 105 318,00	624
83 511,00			34 384,25		26 100,00			180 264,25	635
533 514 000,00								533 961 400,00	652
38 621 743,00			22 474 037,00	6 500 000,00		353 387,00	920 000,00	84 024 167,00	656
33 843 200,00								33 843 200,00	6412
25 000,00								25 000,00	671
						27 000,00		29 000,00	627
							5 500,00	5 500,00	637
								2 499 999,70	022
								800 000,00	654
								1 200 000,00	673
								1 003 395 229,00	739
								120 100 000,00	
								35 000 000,00	
								35 000 000,00	023
								85 100 000,00	
								85 100 000,00	681

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	RECETTES REELLES	40 847 532,00	2 851 925 316,70	2 130 000,00	15 706 970,00	36 000,00	12 952 320,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		50 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		445 000,00				
708	Autres produits		539 999,70			36 000,00	
731	Impositions directes		1 153 543 037,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		788 184 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		55 812 667,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	24 725 000,00	265 752 526,00				
747	Participations	15 260 831,00	586 460 318,00		12 785 000,00		8 082 320,00
748	Compensations, attributions et autres participations		737 769,00		2 921 970,00		
752	Revenus des immeubles		400 000,00	2 130 000,00			
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						4 380 000,00
758	Produits divers de gestion courante						490 000,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
778	Autres produits exceptionnels						
761	Produits de participations	861 701,00					
	RECETTES D'ORDRE	76 700 000,00					
	OPERATIONIS D'ORDRE DE TRAIISFERT EITRE SECTIONIS	76 700 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	6 000 000,00					
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	70 700 000,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres: sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS				BUDGET PRINCIPAL			BUDGET PRIMITIF		
IV - ANNEXES									IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION									A1
5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
107 189 500,00	2 500 000,00	15 000 000,00	5 716 714,00		150 000,00	10 195 698,30	17 230 000,00	3 081 580 051,00	
								50 000,00	6419
								445 000,00	645
4 000,00								579 999,70	708
								1 153 543 037,00	731
								788 184 000,00	732
								55 812 667,00	734
								290 477 526,00	735
15 506 000,00		13 000 000,00	4 816 714,00		150 000,00	8 335 255,30	17 230 000,00	681 626 438,30	747
								3 659 739,00	748
179 500,00								2 709 500,00	752
91 165 000,00								95 545 000,00	751
25 000,00						1 860 443,00		2 375 443,00	758
300 000,00								300 000,00	764
10 000,00								10 000,00	771
	2 500 000,00	1 000 000,00	900 000,00					4 400 000,00	753
		1 000 000,00						1 000 000,00	778
								861 701,00	761
								76 700 000,00	
								76 700 000,00	
								6 000 000,00	777
								70 700 000,00	781

4^{EME} PARTIE – LES ANNEXES

Annexe 1 - Répartition des provisions pour subventions

Délégation	BP Ville 2013	BP Dept 2013	V+D 2013	BP Ville 2014	% 2014 / 2013	BP Dept 2014	% 2014 / 2013	V+D 2014	% 2014 / 2013
Budget, finances et SEM	20 300 000	1 350 000	21 650 000	19 800 000	-2,5%	850 000	-37,0%	20 650 000	-4,6%
subventions d'équipement	20 000 000	1 250 000	21 250 000	19 500 000	-2,5%	750 000	-40,0%	20 250 000	-4,7%
subventions de fonctionnement	300 000	100 000	400 000	300 000	0,0%	100 000	0,0%	400 000	0,0%
Commerce, artisanat, professions indépendantes et métiers d'art	1 285 000	50 000	1 335 000	1 165 000	-9,3%	180 000	260,0%	1 345 000	0,7%
subventions d'équipement	220 000	50 000	270 000	220 000	0,0%	180 000	260,0%	400 000	48,1%
subventions de fonctionnement	1 065 000	0	1 065 000	945 000	-11,3%	0		945 000	-11,3%
Culture	94 959 000	4 000 000	98 959 000	114 576 802	20,7%	4 500 000	12,5%	119 076 802	20,3%
subventions d'équipement	4 830 000		4 830 000	13 604 802	181,7%	0		13 604 802	181,7%
subventions de fonctionnement	90 129 000	4 000 000	94 129 000	100 972 000	12,0%	4 500 000	12,5%	105 472 000	12,1%
Démocratie locale et vie associative	775 000	0	775 000	732 000	-5,5%	0		732 000	-5,5%
subventions d'équipement	0		0	0		0		0	
subventions de fonctionnement	750 000	0	750 000	732 000	-2,4%	0		732 000	-2,4%
subventions exceptionnelles de fonctionnement	25 000	0	25 000	0	-100,0%	0		0	-100,0%
Déplacements, transports et espace public	43 804 680	20 017 439	63 822 119	20 263 600	-53,7%	17 377 000	-13,2%	37 640 600	-41,0%
subventions d'équipement	43 346 680	16 567 000	59 913 680	19 800 000	-54,3%	13 927 000	-15,9%	33 727 000	-43,7%
subventions de fonctionnement	458 000	3 450 439	3 908 439	463 600	1,2%	3 450 000	0,0%	3 913 600	0,1%
Développement durable, environnement et plan climat	760 000	0	760 000	760 000	0,0%	0		760 000	0,0%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	760 000	0	760 000	760 000	0,0%	0		760 000	0,0%
Droits de l'homme et lutte contre les discriminations	548 000	0	548 000	548 000	0,0%	0		548 000	0,0%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	548 000	0	548 000	548 000	0,0%	0		548 000	0,0%
Eau, assainissement et gestion des canaux	50 080	0	50 080	50 080	0,0%	0		50 080	0,0%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	50 080	0	50 080	50 080	0,0%	0		50 080	0,0%

Délégation	BP Ville 2013	BP Dept 2013	V+D 2013	BP Ville 2014	% 2014 / 2013	BP Dept 2014	% 2014 / 2013	V+D 2014	% 2014 / 2013
Economie sociale et solidaire	0	1 262 000	1 262 000	0		1 552 000	23,0%	1 552 000	23,0%
subventions d'équipement		350 000	350 000			720 000	105,7%	720 000	105,7%
subventions de fonctionnement	0	912 000	912 000	0		832 000	-8,8%	832 000	-8,8%
Égalité femmes / hommes - planification familiale	895 000	183 000	1 078 000	895 000	0,0%	100 000	-45,4%	995 000	-7,7%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	895 000	183 000	1 078 000	895 000	0,0%	100 000	-45,4%	995 000	-7,7%
Emploi, développement économique et attractivité internationale	4 360 000	8 280 000	12 640 000	4 360 000	0,0%	6 360 000	-23,2%	10 720 000	-15,2%
subventions d'équipement		1 860 000	1 860 000			270 000	-85,5%	270 000	-85,5%
subventions de fonctionnement	4 360 000	6 420 000	10 780 000	4 360 000	0,0%	6 090 000	-5,1%	10 450 000	-3,1%
Espaces verts	129 500	0	129 500	129 500	0,0%	0		129 500	0,0%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	129 500	0	129 500	129 500	0,0%	0		129 500	0,0%
Innovation, recherche et universités	36 350 000	24 500 000	60 850 000	30 450 220	-16,2%	17 700 000	-27,8%	48 150 220	-20,9%
subventions d'équipement	10 050 000	20 900 000	30 950 000	3 580 000	-64,4%	14 450 000	-30,9%	18 030 000	-41,7%
subventions de fonctionnement	26 300 000	3 600 000	29 900 000	26 870 220	2,2%	3 250 000	-9,7%	30 120 220	0,7%
Intégration et étrangers non communautaires	785 000	30 000	815 000	785 000	0,0%	30 000	0,0%	815 000	0,0%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	785 000	30 000	815 000	785 000	0,0%	30 000	0,0%	815 000	0,0%
Jeunesse	2 335 000	456 000	2 791 000	2 564 500	9,8%	120 000	-73,7%	2 684 500	-3,8%
subventions d'équipement	35 000	200 000	235 000	35 000	0,0%	120 000	-40,0%	155 000	-34,0%
subventions de fonctionnement	2 300 000	256 000	2 556 000	2 529 500	10,0%	0	-100,0%	2 529 500	-1,0%
Logement	318 350 000	107 640 000	425 990 000	279 797 000	-12,1%	101 600 000	-5,6%	381 397 000	-10,5%
subventions d'équipement	314 000 000	107 640 000	421 640 000	277 007 000	-11,8%	101 600 000	-5,6%	378 607 000	-10,2%
subventions de fonctionnement	4 350 000	0	4 350 000	2 790 000	-35,9%	0		2 790 000	-35,9%

Délégation	BP Ville 2013	BP Dept 2013	V+D 2013	BP Ville 2014	% 2014 / 2013	BP Dept 2014	% 2014 / 2013	V+D 2014	% 2014 / 2013
Marchés, bureau des temps et accueil des usagers	0	0	0	0		0		0	
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	0	0	0	0		0		0	
Mémoire et monde combattant	785 000	0	785 000	750 000	-4,5%	0		750 000	-4,5%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	785 000	0	785 000	750 000	-4,5%	0		750 000	-4,5%
Organisation et fonctionnement du Conseil ; Propreté et traitement des déchets	2 095 180	2 160 000	4 255 180	2 320 000	10,7%	2 300 000	6,5%	4 620 000	8,6%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	2 095 180	2 160 000	4 255 180	2 320 000	10,7%	2 300 000	6,5%	4 620 000	8,6%
"Paris Métropole", relation avec les collectivités et territoires	568 000	0	568 000	619 000	9,0%	0		619 000	9,0%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	568 000	0	568 000	619 000	9,0%	0		619 000	9,0%
Patrimoine	2 650 000	0	2 650 000	60 645 091	2188,5%	0		60 645 091	2188,5%
subventions d'équipement	250 000		250 000	250 000	0,0%			250 000	0,0%
subventions de fonctionnement	59 550 000	0	2 400 000	60 395 091	1,4%	0		60 395 091	2416,5%
Personnes en situation de handicap	250 000	2 475 000	2 725 000	250 000	0,0%	2 947 242	19,1%	3 197 242	17,3%
subventions d'équipement		1 500 000	1 500 000			2 057 242	37,1%	2 057 242	37,1%
subventions de fonctionnement	250 000	975 000	1 225 000	250 000	0,0%	890 000	-8,7%	1 140 000	-6,9%
Petite enfance	51 620 656	432 750	52 053 406	53 850 000	4,3%	433 707	0,2%	54 283 707	4,3%
subventions d'équipement	5 920 656	432 750	6 353 406	4 350 000	-26,5%	433 707	0,2%	4 783 707	-24,7%
subventions de fonctionnement	45 700 000	0	45 700 000	49 500 000	8,3%	0		49 500 000	8,3%
Politique de la Ville et engagement solidaire	3 964 000	0	3 964 000	3 974 000	0,3%	0		3 974 000	0,3%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	3 964 000	0	3 964 000	3 974 000	0,3%	0		3 974 000	0,3%

Délégation	BP Ville 2013	BP Dept 2013	V+D 2013	BP Ville 2014	% 2014 / 2013	BP Dept 2014	% 2014 / 2013	V+D 2014	% 2014 / 2013
Protection de l'enfance et prévention spécialisée	0	1 370 000	1 370 000	0		1 140 284	-16,8%	1 140 284	-16,8%
subventions d'équipement		1 300 000	1 300 000			1 060 584	-18,4%	1 060 584	-18,4%
subventions de fonctionnement	0	70 000	70 000	0		79 700	13,9%	79 700	13,9%
Relations internationales, affaires européennes et francophonie	4 603 000	0	4 603 000	4 543 000	-1,3%	0		4 543 000	-1,3%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	4 603 000	0	4 603 000	4 543 000	-1,3%	0		4 543 000	-1,3%
subventions exceptionnelles de fonctionnement	360 000	0	360 000	410 000	13,9%	0		410 000	13,9%
Qualité des services publics municipaux, accueil des usagers et bureau des temps	175 000	0	175 000	162 500	-7,1%	0		162 500	-7,1%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	175 000	0	175 000	162 500	-7,1%	0		162 500	-7,1%
Ressources humaines, administration générale, et relation avec les mairies d'arrondissement	19 115 650	2 277 000	21 392 650	18 985 193	-0,7%	2 129 200	-6,5%	21 114 393	-1,3%
subventions d'équipement	540 000		540 000	320 555	-40,6%			320 555	-40,6%
subventions de fonctionnement	18 575 650	2 277 000	20 852 650	18 664 638	0,5%	2 129 200	-6,5%	20 793 838	-0,3%
Santé publique et relations avec l'AP/HP	0	7 955 000	7 955 000	0		8 290 000	4,2%	8 290 000	4,2%
subventions d'équipement		1 560 000	1 560 000			1 200 000	-23,1%	1 200 000	
subventions de fonctionnement	0	6 395 000	6 395 000	0		7 090 000	10,9%	7 090 000	10,9%
Sécurité et prévention	6 220 000	0	6 220 000	6 125 000	-1,5%	0		6 125 000	-1,5%
subventions d'équipement	450 000		450 000	400 000	-11,1%			400 000	
subventions de fonctionnement	5 770 000	0	5 770 000	5 725 000	-0,8%	0		5 725 000	-0,8%
Séniors et lien intergénérationnel	0	9 590 000	9 590 000	0		17 509 385	82,6%	17 509 385	82,6%
subventions d'équipement		8 900 000	8 900 000			16 819 385	89,0%	16 819 385	89,0%
subventions de fonctionnement	0	690 000	690 000	0		690 000	0,0%	690 000	0,0%
Solidarité, famille et lutte contre l'exclusion	1 073 000	6 109 906	7 182 906	980 000	-8,7%	5 004 906	-18,1%	5 984 906	-16,7%
subventions d'équipement	0	100 000	100 000			195 000	95,0%	195 000	95,0%
subventions de fonctionnement	1 073 000	6 009 906	7 082 906	980 000	-8,7%	4 809 906	-20,0%	5 789 906	-18,3%

Délégation	BP Ville 2013	BP Dept 2013	V+D 2013	BP Ville 2014	% 2014 / 2013	BP Dept 2014	% 2014 / 2013	V+D 2014	% 2014 / 2013
Sports	11 426 000	1 500 000	12 926 000	10 501 566	-8,1%	1 038 393	-30,8%	11 539 959	-10,7%
subventions d'équipement	60 000	1 500 000	1 560 000	28 000	-53,3%	1 038 393	-30,8%	1 066 393	-31,6%
subventions de fonctionnement	10 916 000	0	10 916 000	10 198 566	-6,6%	0		10 198 566	-6,6%
subventions exceptionnelles de fonctionnement	450 000	0	450 000	275 000	-38,9%	0		275 000	-38,9%
Tourisme et nouveaux médias locaux	7 160 000	180 000	7 340 000	6 905 000	-3,6%	170 000	-5,6%	7 075 000	-3,6%
subventions d'équipement			0					0	
subventions de fonctionnement	7 160 000	180 000	7 340 000	6 905 000	-3,6%	170 000	-5,6%	7 075 000	-3,6%
Urbanisme et architecture	27 678 000	1 009 000	28 687 000	27 117 800	-2,0%	1 009 000	0,0%	28 126 800	-2,0%
subventions d'équipement	13 118 000		13 118 000	12 325 000	-6,0%			12 325 000	-6,0%
subventions de fonctionnement	8 060 000	1 009 000	9 069 000	8 292 800	2,9%	1 009 000	0,0%	9 301 800	2,6%
subventions exceptionnelles de fonctionnement	6 500 000	0	6 500 000	6 500 000	0,0%	0		6 500 000	0,0%
Vie étudiante	4 011 000	4 800 000	8 811 000	4 071 000	1,5%	2 300 000	-52,1%	6 371 000	-27,7%
subventions d'équipement		4 800 000	4 800 000			2 300 000	-52,1%	2 300 000	-52,1%
subventions de fonctionnement	4 011 000	0	4 011 000	4 071 000	1,5%	0		4 071 000	1,5%
Vie scolaire et réussite éducative	75 566 164	6 968 500	82 534 664	87 481 368	15,8%	7 891 811	13,2%	95 373 179	15,6%
subventions d'équipement	30 000	3 381 000	3 411 000	30 000	0,0%	3 150 000	-6,8%	3 180 000	-6,8%
subventions de fonctionnement	75 536 164	3 587 500	79 123 664	87 451 368	15,8%	4 741 811	32,2%	92 193 179	16,5%
Divers	404 500	0	404 500	404 500	0,0%	0		404 500	0,0%
* outre-mer	154 500	0	154 500	154 500	0,0%	0		154 500	0,0%
* aide aux victimes de guerres et de sinistres	250 000	0	250 000	250 000	0,0%	0		250 000	0,0%
* domaine historique	0	0	0	0		0		0	
subventions d'équipement	412 850 336	172 290 750	585 141 086	351 450 357	-14,9%	160 271 311	-7,0%	511 721 668	-12,5%
subventions de fonctionnement	382 346 074	42 304 845	367 355 919	408 336 363	6,8%	42 261 617	-0,1%	450 435 480	22,6%
subventions exceptionnelles de fonctionnement	7 335 000	0	7 335 000	7 185 000	-2,0%	0		7 185 000	-2,0%
TOTAL	802 531 410	214 595 595	959 832 005	766 971 720	-4,4%	202 532 928	-5,6%	969 504 648	1,0%

NB : Les subventions incluent la subvention à l'EP Musées

ANNEXE 2

Dépenses de personnel pour 2014

Cette annexe facultative présente les dépenses liées aux rémunérations des personnels et aux charges afférentes. Ces dépenses sont retracées pour les agents permanents et non permanents directement employés par le Département de Paris.

Cette annexe ne comprend pas les autres catégories de dépenses classées au chapitre 012 « charges de personnel ».

Direction	BP 2014
DASCO	27 929 700 €
DASES	127 482 900 €
DDEEES	38 394 600 €
DFPE	17 685 500 €
Services Centraux	8 422 300 €
Total général	219 915 000 €